

**« Changer d'ère »**

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

**le nouveau centre**

# **« Changer d'ère »**

**Notre projet  
pour une France forte dans une Europe puissante**

## **■ Document de travail**

*10 novembre 2011*

**Conseil national du dimanche 20 novembre 2011**

## Sommaire

---

<b>Avant-propos</b> d'Hervé Morin .....	3
Président du Nouveau Centre	
<b>1. Nos priorités</b> pour 2012 .....	4
• <b>Priorité à l'emploi</b> .....	4
Pour développer nos PME et refaire de la France un pays de production de richesses	
• <b>Priorité à l'École</b> .....	8
Pour donner une chance à chacun	
• <b>Priorité à un État sobre, efficace et impartial</b> .....	12
Pour redonner confiance dans la République	
• <b>Priorité à une Europe fédérale</b> .....	16
Pour restaurer notre souveraineté	
<b>2. Une exigence</b> absolue .....	22
• <b>Sortir la France de l'Endettement</b> .....	22
<b>3. Changer d'ère</b> avec de <b>nouvelles politiques</b> .....	25
• <b>Agriculture</b> .....	25
• <b>Culture et médias</b> .....	27
• <b>Energie et Environnement</b> .....	30
• <b>Femmes</b> .....	32
• <b>Formation professionnelle</b> .....	35
• <b>Logement</b> .....	36
• <b>Pouvoir d'achat</b> .....	38
• <b>Révolution numérique</b> .....	40
• <b>Santé</b> .....	42
• <b>Sécurité</b> .....	47

## Avant-propos

*Le projet politique du Nouveau Centre est l'aboutissement de plus d'une année de travail et de dix conventions thématiques au cours desquelles experts et militants ont pu échanger, débattre et surtout imaginer. Plus d'une centaine de contributions ont émané de nos fédérations départementales qui ont ainsi pris toute leur part à l'élaboration de ce projet pour imaginer des solutions à de nombreux problèmes, mais surtout, oui surtout, imaginer des lendemains que, tous, nous aurions envie d'aimer.*

*Les jeunes centristes, à travers leur projet politique, ont aussi marqué de leur empreinte l'élaboration de notre projet.*

*Notre vocation n'est ni d'être les experts comptables de la vie politique française, ni d'être les exécuteurs testamentaires de notre courant politique.*

*Oui nous sommes les héritiers de Raymond Barre qui a été le dernier Premier Ministre à présenter un budget en équilibre.*

*Oui nous sommes les héritiers de Robert Schuman et des pères fondateurs d'une Europe qui aurait tant besoin de retrouver la source de leur pensée.*

*Oui nous sommes les héritiers de Simone Veil, les héritiers de l'assurance chômage, du vote à 18 ans et de l'autorisation d'IVG pour les femmes.*

*Mais non, la vocation du Nouveau Centre n'est pas de regarder en arrière. Elle est au contraire de regarder loin devant. Elle est d'éclairer ce début de siècle comme nos prédécesseurs ont éclairé le siècle précédent. « Regarder l'avenir c'est déjà le changer », dit-on souvent.*

*Nous devons être disponibles à toutes les idées, même à celles qui dérangent, à toutes les interrogations, même à celles encore sans réponses.*

*Ecouter, décrypter, proposer c'est la responsabilité que j'avais confiée à Jean-Marie Cavada et à Philippe Vigier et ils s'en sont acquittés avec brio.*

*Comparer, confronter, conjuguer les futurs rêves et les futurs possibles, c'est la responsabilité que j'ai confiée aux élus et aux militants du Nouveau Centre qui ont été au rendez-vous de notre projet.*

*Sur les PME ou sur l'école, sur notre république ou sur notre jeunesse, sur la santé ou sur la justice, de vraies pistes de réforme existent maintenant à partir de ce projet qui s'articule autour de 4 priorités – l'entreprise, l'école, l'Europe et l'Etat- et d'une exigence : en finir avec un endettement public qui hypothèque l'avenir de la France.*

*Ce projet, il nous engage sur des pistes crédibles parce que respectueuses des hommes et des femmes qui travaillent dans les différents domaines concernés, parce que respectueuses de nos comptes publics, parce que respectueuses d'une éthique de vérité et de responsabilité.*

*Ce projet, il constitue le socle d'une plateforme gouvernementale au service d'une coalition majoritaire capable de porter les valeurs et les intérêts de la France au sein d'une économie globale et dans une société désormais mondialisée.*

**Hervé MORIN**

# 1.

## NOS PRIORITES POUR 2012

### PRIORITE AUX ENTREPRISES

*pour développer nos PME et refaire de la France un pays de production de richesses*

*La France est la 5<sup>e</sup> puissance économique mondiale mais notre compétitivité marque le pas. En une décennie, notre performance économique s'est dégradée par rapport à celle de nos principaux partenaires. Nous avons ainsi perdu 30 % de parts de marché à l'exportation contre 15% pour les autres pays de l'OCDE. Nos parts de marché régressent y compris au sein de la zone euro et le décrochage est plus marqué encore vis-à-vis de l'Allemagne. Deux millions d'emplois industriels ont été détruits depuis 1980. Le déclin français ne concerne pas seulement les industries traditionnelles comme le textile mais se vérifie aussi dans des secteurs innovants à forte valeur ajoutée comme l'aéronautique, les biotechnologies ou la production de logiciels.*

*La crise économique et financière, aussi forte soit-elle, n'explique pas tout. La France paie aujourd'hui au prix fort l'erreur historique des 35 heures et des adaptations structurelles trop longtemps différées. La lourdeur des contraintes juridiques et fiscales pèse sur le développement de nos entreprises, en particulier sur le PME qui irriguent l'économie de nos territoires.*

*Notre ambition, c'est de refaire de la France un **pays de production de***

***richesses et reprendre le chemin du plein emploi.***

*Notre ambition, c'est de réussir à **faire émerger en France les leaders mondiaux de demain** comme l'Amérique a su le faire avec Apple, Google et Facebook.*

*Notre ambition, c'est tout autant de réindustrialiser la France que de développer les secteurs d'activité qui feront la croissance et les emplois durables de demain.*

*Les PME emploient 6 millions de salariés ; elles sont le poumon de l'économie française. Pourtant, nous sommes très loin de notre voisin allemand : nos PME ont dû mal à se grossir et à se développer pour atteindre la taille critique qui existe outre-Rhin. Le taux de survie des entreprises à 5 ans ne dépasse pas 50 % en raison notamment de difficultés d'accès au financement mais aussi de contraintes administratives qui sont vécues comme autant d'obstacles à leur développement.*

Nous proposons un **Plan d'action national en faveur des PME** autour des mesures suivantes :

- Une **nouvelle fiscalité des PME** plus favorable à l'investissement. Bien que le taux normal d'Impôt sur les sociétés (IS) soit de 33,3%, les grands groupes, grâce à l'optimisation fiscale, ne paient

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

en réalité qu'entre 8 % et 12 % d'IS quand le niveau de celui acquitté par les PME se situe en moyenne à 22 %. Nous proposons de ramener de 33,3% à 15% le taux de l'impôt sur les sociétés, dont l'assiette devra être élargie. Il s'agira d'un taux plancher pour que l'optimisation fiscale n'exonère plus les multinationales d'une fiscalité minimum. Cette mesure est de nature à restaurer une égalité devant l'impôt entre les grands groupes et les PME.

- La possibilité de **déduire de son revenu imposable jusqu'à 200 000 euros en cas d'investissement dans le capital d'une PME**. Ce nouveau mécanisme de déduction fiscale devra être orienté en priorité vers les PME innovantes intervenant dans des secteurs d'avenir ainsi qu'en direction des entreprises situées dans les quartiers en difficulté.
- Simplifier la vie des entreprises en allégeant les contraintes administratives qui pèsent sur les PME : simplification des feuilles de paie, simplification des dossiers d'appels d'offre pour l'accès aux marchés publics, révision des seuils administratifs qui pénalisent le développement des PME. Avec le passage de 49 à 50 salariés, ce sont en effet 34 obligations administratives nouvelles qui s'imposent au chef d'entreprises.
- La mise en place d'un « *small business act* » réservant aux PME les marchés publics dont le montant est inférieur à 50 000 euros et exigeant un plan de sous-traitance à des PME pour les appels d'offres supérieurs à 500 000 euros remportés par des grandes entreprises. Une partie de la commande publique devrait également

être spécifiquement réservée aux PME innovantes en matière de développement durable ainsi qu'aux PME situés dans des territoires en difficulté – en zone urbaine mais aussi en zone rurale – dans le cadre de « **marchés publics solidaires** ».

- L'engagement d'une **stabilité juridique et fiscale** au cours du prochain quinquennat. Environ 20 % des articles du Code général des impôts sont modifiés chaque année. Cette instabilité juridique et fiscale est néfaste à la croissance française car anxiogène pour les acteurs économiques. L'engagement doit être pris de ne plus modifier les lois, règlements et dispositifs juridiques et fiscaux des entreprises au cours d'un même quinquennat. Ce pacte de stabilité juridique et fiscale permettra aux entreprises d'établir des plans de développement stables, sans mauvaise surprise. La nécessité de s'adapter sans cesse à une modification des textes implique en effet un investissement considérable des entreprises qui pèse sur leur développement. Ainsi, toute nouvelle disposition juridique ou fiscale concernant les PME, votée pendant le quinquennat, ne sera plus modifiée jusqu'à la fin de la législature.
- Développer le **capitalisme familial**. D'ici à 2013, 450 000 entreprises vont changer de mains pour cause de départ à la retraite de leurs dirigeants. Parmi elles, environ 60 % sont des entreprises familiales. Pour rendre le pays plus performant, il est nécessaire de créer les conditions d'un **entreprenariat familial reposant sur un actionariat stable**. Il convient d'améliorer le financement à moyen et long terme des projets de développement par

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

des dispositifs dédiés qui doivent permettre aux entreprises familiales de passer outre la frilosité des banques. Des règles fiscales plus favorables à la transmission d'entreprise sont également nécessaires. **Cela concerne tant l'allègement de la fiscalité des cédants et des héritiers que l'abaissement de la fiscalité sur le patrimoine des actionnaires familiaux non dirigeants**, afin de dissuader les cessions de titres répondant à un objectif de liquidité et garantir, ainsi, la stabilité du capital.

Pour créer des emplois, il faut également **assouplir le droit du travail** tout en préservant les protections offertes aux salariés. C'est possible avec la création d'un **Contrat de travail unique** à droits progressifs, en remplacement du CDD et du CDI.

80% des déclarations d'embauche qui ont lieu aujourd'hui en France concernent des CDD de moins de un mois : ce chiffre illustre de façon flagrante l'échec de tout un système qui a trop longtemps cru que la protection des salariés serait assurée par un droit du travail rigide et coercitif pour les entreprises. Il est urgent de changer d'approche, en affirmant que, **contrairement à un certain nombre d'idées reçues, une plus grande flexibilité peut être positive tant pour les entreprises que pour les salariés.**

Ce nouveau contrat de travail permettra une meilleure protection du salarié au fur et à mesure qu'il reste dans l'entreprise. Pour l'entreprise, le montant des charges est dégressif en fonction de la durée de l'emploi. Cela signifie la suppression du caractère fixe des cotisations et son remplacement par

un système de modulation des cotisations patronales, à coût nul pour l'Etat.

**L'allègement du coût du travail**, par la baisse des charges patronales, est également indispensable pour stimuler la création d'emplois. Selon l'OCDE, le différentiel de charges entre la France et l'Allemagne entre 2000 et 2010, s'établit à 22 %. Quand les charges sociales ont augmenté d'un peu plus de 10 % en Allemagne, elles ont augmenté de plus de 30 % en France. Ainsi, nous avons perdu l'avantage comparatif que nous avions par rapport à l'industrie allemande. Dans une économie ouverte, nous avons plus que jamais besoin d'une politique économique et fiscale qui pèse moins sur la production et davantage sur la consommation.

**La « TVA pour l'emploi » est notre réponse pour relancer l'emploi, en faisant moins peser l'effort sur la production.** La TVA pour l'emploi, par une hausse de la TVA qui doit permettre de faire baisser jusqu'à 30 milliards d'euros les charges sociales pour les entreprises tout en augmentant le pouvoir d'achat des salariés en affectant une partie de la baisse des charges à une hausse des salaires.

Dans le cadre d'un Grenelle de la fiscalité et du pouvoir d'achat, l'affectation du produit de la baisse des charges patronales sera décidé par les acteurs économiques et sociaux pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des secteurs d'activité

La TVA pour l'emploi est un outil jamais utilisé jusqu'à présent pour améliorer la compétitivité de nos entreprises en leur permettant de mieux affronter la concurrence internationale. Grâce à elle, les 75 millions de touristes étrangers qui visitent la France chaque année

**« Changer d'ère »**

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

participeront ainsi au financement de notre protection sociale.

En ce qui concerne la baisse des charges sociales, un effort particulier doit être fait pour l'**emploi des jeunes** dont le taux de chômage atteint 23 %, c'est -à-dire bien plus que chez nos principaux voisins européens. Près d'un quart des jeunes sans emploi, c'est indigne dans un grand pays comme la France.

Nous proposons ainsi **qu'une PME embauchant un jeune pour son premier emploi soit totalement exonérée des charges sociales pendant 1 an.**

Par ailleurs, pour **mettre un terme à la pratique abusive des stages** dont beaucoup ne sont en réalité que des emplois jeunes au rabais, nous proposons de les encadrer plus strictement pour les limiter à la période des études, ce qui est la raison d'être des stages. Une fois diplômé, l'entreprise pourrait certes recourir au stage mais en respectant la législation sur le salaire minimum.

**PRIORITE AUX ENTREPRISES**

1. Abaissement de 33,3 % à 15% du taux d'impôt sur les sociétés qui devient un taux plancher.
2. Soutien au financement des PME en permettant de déduire de son revenu imposable jusqu'à 200 000 euros investis dans le capital d'une PME
3. Révision des seuils administratifs qui freinent le développement des PME
4. Création d'un « small business act » pour favoriser l'accès des PME aux marchés publics
5. Création d'un contrat de travail unique à droits progressifs pour assouplir le droit du travail tout en maintenant les protections accordées aux salariés
6. Instauration d'une « TVA pour l'emploi » pour baisser significativement le coût du travail et renforcer la compétitivité de nos entreprises.
7. Exonération des charges sociales patronales pendant 1 an pour le premier emploi d'un jeune
8. Encadrement du recours aux stages limité à la période d'études.

## PRIORITE A L'ECOLE

*pour donner une chance à chacun*

*L'école est le sujet de préoccupation majeure des Français loin devant les retraites ou la sécurité. Quel est le véritable enjeu de la question éducative aujourd'hui? Passer de la massification à la démocratisation. Au cours des trente dernières années, notre pays a en effet relevé de manière spectaculaire le défi de l'accès de tous à l'éducation et au savoir. Mais la question de l'école bute aujourd'hui sur le qualitatif. Il ne s'agit plus seulement de réussir l'exploit que chacun des douze millions d'élèves ait un enseignant face à lui chaque matin, il s'agit que l'école pour tous soit aussi une école de la réussite pour tous.*

*Or, nous n'y parvenons pas. Notre école est républicaine du point de vue de son accès mais pas du point de vue de sa réussite. La dernière enquête Pisa, réalisée par l'OCDE, a parfaitement résumé cette situation. Notre école est bonne – et encore – pour les plus forts mais inadaptée à la réussite des plus faibles. Contrairement à d'autres pays riches, notre système ne parvient pas à conjuguer performance académique et cohésion sociale. Et d'enquêtes Pisa en enquêtes Pisa, la situation s'aggrave : + 33 % d'élèves en grande difficulté en dix ans, un niveau d'illettrisme de près de 20 % et au total 254 000 « décrocheurs » de l'enseignement scolaire, des jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme.*

*20% des élèves qui entrent en 6<sup>e</sup> ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter. Ce résultat est d'autant plus préoccupant que notre dépense publique en matière d'éducation est une des plus élevées au monde et qu'elle n'a cessé de progresser au cours des dernières années. C'est bien la preuve*

*qu'une addition de micro réformes ne suffira pas à résoudre le problème.*

*C'est aussi la preuve que la question des moyens, même si elle n'est pas à esquiver, n'est certainement pas la solution miracle. Non, il ne suffit pas de créer 60 000 postes nouveaux d'un coup de baguette magique pour que tout aille mieux ! Comme nous avons su le faire pour l'université, c'est d'une réforme structurelle que peut naître la renaissance de notre système éducatif. Regardons ce qui marche ailleurs comme en Finlande – 1<sup>er</sup> pays du classement Pisa – ou les moyens sont concentrés sur les zones les difficiles où les effectifs sont limités à 15 élèves par classe.*

*Avant de songer à mettre encore plus d'euros dans le système, il faut déjà faire en sorte que les euros actuels soient utilisés au mieux des intérêts des élèves. Transformons d'abord le système et voyons ensuite les moyens supplémentaires dont il a besoin.*

### *1. Donner la priorité à l'école primaire*

Notre premier objectif est de remettre l'école à l'endroit et de refaire de l'école primaire le socle de la réussite. **Tout se joue dans les premières années du primaire**, celles des apprentissages, mais ni les moyens, ni le cadres juridique ne sont à la hauteur de cet enjeu capital. 5 700 euros par élève pour le primaire et près de 10 000 euros par élève pour le collège et le lycée, sans même parler des classes préparatoires. En réduisant les programmes et les horaires insensés des collégiens et des lycéens, il serait possible d'affecter à l'école primaire une grande partie des recettes budgétaires ainsi dégagées. Ne

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

faut-il pas non plus affecter des budgets plus importants à l'accompagnement individualisé en primaire avec pour objectif symétrique de réduire considérablement les taux de redoublement ? Enfin, le développement des écoles primaires doit s'inscrire dans un cadre juridique rénové tel que celui de l'établissement public, soit dans le cadre de groupements d'écoles soit dans des structures réunissant écoles et collèges. C'est une mesure de cohérence, et le moyen de mettre en place une autonomie de pilotage sur un espace suffisamment vaste.

L'école primaire pose aussi la question de l'âge de la première inscription, et donc la question de la scolarisation dès l'âge de deux ans. Nous pensons qu'il existe un chemin entre la vision exclusivement financière de la droite et l'irresponsabilité de la gauche. **Nous proposons la scolarisation dès l'âge de deux ans** lorsque le contexte familial ou social l'impose, tant les territoires les plus en difficulté, qu'il s'agisse des zones urbaines sensibles ou des zones rurales isolées. Pour beaucoup d'enfants issus de milieux défavorisés, l'école constitue bien souvent le premier filet de sécurité sociale.

### 2. Donner de l'autonomie aux établissements scolaires

**Tous les chefs d'établissement demandent la même chose : qu'on leur fasse enfin confiance !** Pour remettre en marche l'ascenseur scolaire, il faut d'abord qu'une autonomie accrue des établissements scolaires leur permette de donner une vraie réalité et surtout une vraie efficacité aux projets d'établissement. Le tout dans un cadre qui reste national, qu'il s'agisse des programmes ou du statut des enseignants. Les projets d'établissement rencontrent rapidement leurs limites si on ne donne pas au chef d'établissement ou à tout le moins à une gouvernance d'établissement, les moyens d'en être le pilote, y compris en matière de

recrutement. **Une stratégie d'établissement, un projet, un contrat de mise en œuvre, négocié avec le recteur, avec des objectifs et des moyens, une évaluation** : voici le schéma qui nous permettra de réconcilier excellence et cohésion sociale.

### 3. Repenser les rythmes scolaires

**Nos rythmes scolaires sont d'un autre temps.** Remettre l'école à l'endroit, c'est aussi repenser en profondeur le temps scolaire, le temps annuel comme les temps hebdomadaires et quotidiens. Notre économie rurale, puis les pressions catégorielles diverses, ont abouti à un calendrier scolaire, peut être bénéfique à beaucoup d'acteurs économiques, mais certainement pas aux enfants. Nous sommes l'un des pays où le nombre d'heures d'enseignement est l'un des plus élevés au monde, et en plus réparties sur le plus faible nombre de jours dans l'année. Sans compter le temps des devoirs, ou des cours de soutien privés pour certains, qui viennent encore charger ces cadences infernales. Nous proposons d'allonger le calendrier scolaire par une semaine supplémentaire d'enseignement début juillet et fin août, et dans le même temps, **de réduire la durée de la journée scolaire en réservant intégralement les après-midi aux pratiques culturelles et sportives ainsi qu'au soutien individualisé.**

Il convient également de faire de l'école un lieu de sensibilisation en y développant notamment l'éducation à la santé. Il s'agit ainsi d'utiliser le milieu scolaire pour renforcer les politiques de prévention à destination du public adolescent. A cet égard, nous proposons **le remboursement de la pilule pour les mineures à partir de 16 ans.** Actuellement, seule la pilule du lendemain est gratuite est délivrée sans ordonnance pour les mineures.

### 4. Considérer le métier d'enseignant

La réforme de l'école doit s'associer à la **reconnaissance des enseignants** qui sont souvent les derniers remparts de notre République.

Grâce à l'autonomie des établissements, nous réussirons à inscrire le travail de l'enseignant dans un cadre plus sécurisé parce que plus collectif, plus valorisant parce que plus riche en développement de compétences personnelles.

Le travail en projet d'établissement et le recrutement par une équipe de gouvernance est une source supplémentaire d'intégration et de reconnaissance. L'enseignant doit également passer plus de temps au sein de l'établissement, en dehors de ses heures d'enseignement. La présence accrue d'adultes est une condition importante en matière d'individualisation, d'orientation, de sécurité. C'est pourquoi l'un de nos objectifs, contractualisé avec les collectivités locales, est que les enseignants puissent disposer d'un bureau, sinon individuel au moins partagé, permanent ou sur réservation. **On ne peut pas demander aux enseignants d'augmenter leur temps de présence dans l'établissement et de ne pas leur donner les conditions de travail et de reconnaissance sociale adéquates.**

La réforme des retraites a rendu encore plus prégnante la question de la durée de l'exercice du métier d'enseignant. Peut-on enseigner sans interruption ou quasi de 22 ans à 67 ans ? Quelles évolutions professionnelles peuvent s'offrir aux enseignants dans le cadre de l'emploi public local, de la mise en disponibilité, du cumul d'emploi ou de la création d'entreprises par exemple ? Pourquoi ne pas faire bénéficier les enseignants eux-mêmes de la politique d'apprentissage ?

Nous pensons également que si la réflexion peut être nationale, les solutions doivent être locales. Le développement de l'autonomie et l'apparition de nouveaux cadres juridiques permettra aussi de produire de nouveaux postes de direction ou d'encadrement qui seront aussi des

solutions de diversification de carrières pour les enseignants désireux de donner un nouveau cours à leur carrière au sein de la communauté pédagogique.

De ce point de vue, le recrutement au niveau du master des jeunes enseignants et l'intégration des IUFM au sein des universités est un atout supplémentaire pour celles ou ceux qui souhaiteraient après plusieurs années d'études, soit reprendre une formation, soit se tourner vers un nouveau métier. En revanche, la masterisation de la formation doit incorporer des stages pratiques d'une durée suffisante. L'alternance et l'apprentissage peuvent offrir le cadre adaptée à ces pratiques de terrain.

De vraies propositions qui devront faire l'objet d'un vaste débat national. Nous proposons l'organisation, dans le mois qui suivra l'élection du nouveau président de la République, d'**États généraux de l'école et de la formation tout au long de la vie.**

### *5. Faire de l'alternance une voie d'excellence au même titre que l'enseignement général*

A travers les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation, l'alternance est la voie privilégiée d'accès des jeunes au marché du travail. Trois ans après leur sortie d'école, 83 % des apprentis au niveau secondaire (CAP, BEP, bacs professionnels) ont décroché un emploi, contre 73 % pour la filière scolaire classique, selon une étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). Parce que c'est un sésame pour l'emploi, **il faut favoriser le pré-apprentissage dès l'âge de 14 ans.**

Mais les bénéficiaires de la formation en alternance ne doivent pas être considérés comme des sous-salariés. **C'est pourquoi il faut permettre le développement de véritables filières d'excellence - comme cela existe**

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

**pour l'enseignement général - à travers la création d'universités des métiers.** Les différents corps de métiers pourraient ainsi s'appuyer sur des structures de formations mieux reconnues et plus attractives. La création d'universités des métiers doit également offrir des perspectives aux bacheliers professionnels et les inciter à poursuivre ou à reprendre des études après leur baccalauréat.

La création d'universités de métiers va de pair avec un **développement massif de l'apprentissage** qui bénéficie aujourd'hui à 600 000 jeunes. Il est proposé de **doubler ce nombre** au cours de la prochaine législature. Des

apprentis en nombre insuffisant et des voies d'alternance pas suffisamment reconnues, c'est un double handicap pour notre jeunesse et pour notre pays.

La reconnaissance de l'apprentissage suppose aussi **d'améliorer les conditions matérielles des apprentis.** Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier de la carte d'étudiant et des avantages liés à ce statut, en particulier en matière d'accès au logement.

Il est également proposé de doter l'apprentissage d'une dimension européenne, en créant un «Erasmus des apprentis».

### PRIORITE A L'ECOLE

1. Développer la scolarisation dès l'âge de 2 ans quand le contexte familial ou social l'impose.
2. Doter les établissements scolaires de l'autonomie dans de contrats d'objectifs et de moyens.
3. Repenser les rythmes scolaires pour consacrer les après-midi exclusivement aux activités sportives et culturelles ainsi qu'au soutien scolaire.
4. Développer l'éducation à la santé en milieu scolaire pour y faire un lieu de prévention, et rembourser la pilule aux mineures dès l'âge de 16 ans.
5. Mieux reconnaître le métier d'enseignant et leur permettre de passer davantage de temps au sein de leur établissement en dehors de leurs temps de cours.
6. Faire de l'alternance une voie d'excellence au même titre que l'enseignement général.

## **PRIORITE A UN ETAT SOBRE, EFFICACE ET IMPARTIAL**

*pour redonner confiance dans la République*

*Depuis vingt ans, la fracture entre le peuple et ses représentants n'a cessé de se creuser, jusqu'à porter le discrédit sur l'ensemble de la classe politique même si l'immense majorité des élus est honnête et tournée vers l'intérêt général.*

*Face aux sacrifices imposés par la crise économique, les Français attendent de la République et de leurs institutions qu'elles donnent l'exemple. Qu'il s'agisse du train de vie de l'Etat, du comportement des élus, de l'exercice du pouvoir de nomination, les citoyens portent de plus en plus haut leur degré d'exigence. C'est là un signe de maturité démocratique qui appelle à construire une République nouvelle fondée sur les principes de transparence, d'impartialité et de sobriété.*

### **1. Se donner les moyens d'une démocratie exemplaire**

La société française a changé sans que nos pratiques démocratiques ne s'adaptent aux exigences d'un pouvoir moderne. **Notre vie démocratique doit s'appuyer sur la transparence et le renouvellement.** Et cette « oxygénation » du système politique passe par un certain nombre de réformes pouvant être appliquées dans le cadre des institutions actuelles.

*Nous proposons les mesures suivantes :*

- Franchir une nouvelle étape en matière de **limitation du cumul des mandats, des fonctions électives et des indemnités** dans le cadre d'un accord avec l'ensemble de la classe politique.
- Instaurer une **dose de proportionnelle aux élections**

**législatives** qui doit garantir l'expression du pluralisme et une meilleure représentation des femmes à l'Assemblée nationale.

- **Reconnaître le vote blanc**, ce qui va de pair avec l'instauration du vote obligatoire comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Europe.
- Renforcer les règles applicables à la **prévention des conflits d'intérêt** avec notamment, l'interdiction de cumuler la fonction d'avocat avec un mandat parlementaire.
- Interdire à toute entreprise ayant des intérêts avec l'Etat de détenir tout ou partie du capital d'une entreprise de presse.
- Rendre **inéligible à vie** tout élu définitivement condamné dans une affaire de corruption
- **Réduire le train de vie de l'Etat** avec, notamment, la fixation d'un salaire maximum applicable aux membres des cabinets ministériels.

**Il appartient au peuple de se prononcer directement sur ces mesures qui feront l'objet d'un référendum dans les trois mois suivant l'élection présidentielle.**

### **2. Une nouvelle organisation des territoires**

- **Ecrire une nouvelle page de la décentralisation**

La réforme territoriale est un demi-échec qui a créé beaucoup de frustrations. Censée simplifier les choses, elle les a davantage complexifiées.

Bien menée, ce qui n'a pas toujours été le cas, la décentralisation rapproche les

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

citoyens des lieux de la décision publique. Elle augmente la qualité de leur information et leur capacité de contrôle, ce qui revient à accroître la responsabilité des élus. Elle rend possible l'intensification de la démocratie, par la formation de véritables espaces publics locaux. Enfin, elle doit favoriser une meilleure utilisation des ressources, et notamment des ressources fiscales.

Pour nous centristes, **la décentralisation est l'une des clés de la réforme de l'Etat**. En confiant la puissance publique à des assemblées locales, la décentralisation doit tout à la fois démocratiser la puissance publique et augmenter l'efficacité de l'action publique. Dynamisme retrouvé de nos villes longtemps étouffées par la capitale, essor culturel et architectural comparable voire supérieur à nos voisins européens, participation exemplaire des citoyens à la vie locale sous des formes sans cesse renouvelées : tous ces changements nous les devons à la décentralisation.

Mais bientôt trente ans après le tournant de 1982, chacun perçoit bien l'urgence d'ouvrir une nouvelle page de la décentralisation. **Elle doit aujourd'hui franchir une nouvelle étape, car l'organisation actuelle de nos collectivités locale est obsolète**. Elle est source de confusion, de gaspillage et d'inefficacité. 500 000 fonctionnaires supplémentaires ont été créés depuis 25 ans. Pour autant, le service aux citoyens s'est-il amélioré ? **Les collectivités locales ne sauraient être les seules à s'exonérer de l'effort national de maîtrise de dépenses publiques**.

Une décentralisation réussie doit respecter **trois principes** :

- **Le respect de l'équilibre des territoires entre zones urbaines et zones rurales** afin de garantir l'expression de tous les territoires,

dans leur diversité et dans leur identité propres. Il s'agit tout à la fois de permettre l'émergence d'une douzaine de grandes régions dotées d'une taille critique à l'échelle européenne et le maintien d'échelons de proximité capable de répondre aux exigences quotidiennes d'une démocratie locale.

- **La garantie des libertés locales** qui suppose l'existence de véritables ressources propres pour responsabiliser la dépense alors que les collectivités locales restent aujourd'hui essentiellement financées par des transferts de l'Etat.
- **La clarification des structures et des compétences** autour de deux triptyques: Le premier regroupe la commune, l'intercommunalité et le département qui gèrent, de façon complémentaire, la proximité et la solidarité et qui comprend notamment la péréquation nécessaire entre les territoires ruraux et urbains. Le second triptyque associe la région, l'Etat et l'Union européenne pour mettre en place les grandes stratégies territoriales et les grands équipements
- **Rétablir l'équilibre des chances entre les territoires**

Etre issu d'un quartier sensible ou d'une zone rurale délaissée constitue un facteur d'inégalité fondamental auquel s'ajoute dans le premier cas les discriminations fondées sur l'origine.

Nous proposons de rétablir l'équilibre des chances entre les territoires en nous appuyant sur des **contrats de territoires** pour donner aux territoires isolés – tant

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

ruraux qu'urbains – les moyens d'un nouvel avenir. Cela suppose l'instauration d'une **péréquation financière entre collectivités territoriales riches et pauvres**. Ces contrats de territoires seront conclus directement par les acteurs des territoires, l'Etat veillant à garantir le respect de leur bonne exécution.

Redévelopper l'emploi dans des quartiers où le taux de chômage atteint parfois jusqu'à 40% passe par une nouvelle organisation des zones franches.

Un « *small business act solidaire* » visant à ce que 10 % des achats des grandes entreprises proviennent des TPE des quartiers permettrait de créer une chaîne de solidarité entrepreneuriale.

La mixité sociale pourrait être développée par une évolution de la loi SRU, trop rigide, vers **une obligation d'introduction de 20 % de logements sociaux dans tout nouveau programme immobilier** permettant au sein d'un même immeuble une meilleure diversité des occupants.

Les zones rurales sont souvent les oubliées des dispositifs d'aide, un désert français s'installe. A l'heure de la révolution numérique, chacun doit pouvoir avoir accès au haut débit, quel que soit son lieu de résidence, et a fortiori dans les zones éloignées des centres d'activité. Pour atteindre cet objectif et financer cette mesure, il conviendra d'y impliquer non seulement les collectivités publiques mais aussi des acteurs privés dans le cadre d'un partenariat public / privé.

Il convient également de revivifier les territoires oubliés, en particulier en milieu rural, en **garantissant à la population l'accès aux services publics essentiels à un temps de trajet raisonnable – entre 15 et 30 minutes maximum – de son domicile**, qu'il s'agisse du service postal, d'une infrastructure de transports, d'un pôle emploi, de structure médicale, d'un

équipement sportif ou culturel, etc. Tel devrait être le critère pertinent d'un **nouveau modèle de service public à la française**.

S'agissant plus spécifiquement de l'accès aux services de santé, 4 mesures permettraient de **lutter efficacement contre la désertification médicale** :

- remplacer le concours de l'internat national par un système régional, tout en affirmant dans le même temps la dimension européenne des études de médecine.
- Au cours de leurs années d'internat, les étudiants en médecine devront passer un an dans les zones souffrant de désertification médicale dans le cadre d'un « service médical civique »
- A l'issue de leur formation, les médecins exerceront obligatoirement pendant trois ans dans un secteur géographique doté d'un nombre insuffisant de praticiens;
- Le non conventionnement des médecins qui décideraient de s'installer dans une zone sur-dotée.

### 3. Garantir un service public de la justice accessible, efficace et indépendant

Les Français n'ont plus confiance dans leur justice qui doit être la même pour tous, quel que soit son rang social, quels que soient ses revenus.

Souvent jugée trop lente par des concitoyens et suspecté de partialité, **notre système judiciaire apparaît inégalitaire** avec des peines prononcées de façon différentes en fonction du lieu où l'on se trouve.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

- *Une justice vraiment indépendante*

La justice constitue un pouvoir en tant que tel qui doit absolument être indépendant des pouvoirs exécutif et législatif afin de garantir une démocratie équilibrée.

Afin de préserver et de protéger cette indépendance, il est indispensable **d'interdire à tout responsable politique ou de pouvoir de commenter ou de critiquer une décision de justice.**

Pour éviter toute suspicion sur les nominations, nous proposons de **distinguer le ministre de la justice, membre du Gouvernement, du Garde des Sceaux, personnalité indépendante qui doit être garante de l'indépendance.**

Il existe en effet aujourd'hui une confusion entre les fonctions de ministre de la Justice et de Garde des sceaux, les deux fonctions étant occupées par une seule et même personne.

Le ministre de la justice, membre du Gouvernement, devrait être chargé de mettre en œuvre la politique judiciaire, de définir la politique pénale et de veiller aux moyens de la justice.

Quant au Garde des Sceaux, il devrait s'agir d'une **personnalité indépendante, non membre du Gouvernement.** Proposé par le Président de la République, il devra être **confirmé par un vote du Parlement à la majorité des deux tiers.** Issu du corps des magistrats, c'est lui qui procédera aux nominations au sein de la magistrature, **après avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature, tant pour les magistrats du Siège que pour ceux du Parquet.**

- *Un meilleur accès des citoyens au service public de la justice*

Afin de faciliter l'accès au droit des Français, nous proposons **de reconnaître**

les « actions de groupe ». Il s'agit ainsi d'offrir à nos concitoyens le droit de se défendre et d'obtenir gain de cause et réparation d'un préjudice face à la puissance des grands groupes et des multinationales.

- *Réduire les délais de jugement*

Un des griefs les plus importants aux yeux de nos concitoyens est la question des délais de traitement des dossiers. Afin de palier à cette difficulté, nous proposons de faire du droit d'obtenir une décision dans un délai décent **un droit opposable.** C'est aussi par un renforcement de la justice de proximité que nous pourrions réduire les délais de jugement.

- *Mieux lutter contre la récidive et agir plus efficacement pour la réinsertion des détenus*

La réponse sécuritaire passe par l'amélioration des conditions de détention permettant la lutte contre la récidive et la réinsertion.

Lieu de sanction, la prison doit également être le lieu où la « re-sociabilisation » se prépare. Cela passe par la mise en place de véritables dispositifs qui permettent aux détenus de se former, de travailler, de s'éduquer. **L'obligation faite aux détenus d'étudier ou de travailler doit ainsi permettre leur réinsertion**

Nous proposons également dont disposent les services psychiatriques très largement insuffisants à ce jour pour permettre le traitement des 20 à 30 % des personnes incarcérées à ce jour et souffrant de troubles graves.

- *Veiller à la stabilité de la loi pénale*

Les changements incessants de la norme pénale ces dix dernières années ont conduit à ce qu'une loi puisse être modifiée sans même avoir été encore appliquée. Quant au code de procédure pénale, il est devenu

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

illisible tant les strates se sont accumulées au fil du temps. Dans une volonté de sécurité juridique, l'engagement sera pris **qu'une loi pénale votée au cours de la législature ne sera plus modifiée jusqu'à la fin du quinquennat**. Une refonte du Code de procédure pénale devra également intervenir pour toiletter les textes et supprimer ceux devenus caduques.

### 4. Adapter notre fonction publique aux exigences d'un Etat moderne

Bien que la France dispose d'une administration efficace et moderne, notre Fonction publique est trop souvent mal employée et pas suffisamment utilisée au regard du haut niveau de compétence qui la caractérise.

A l'heure où nos finances publiques connaissent une situation difficile, que nous avons le devoir d'assurer au citoyen à la fois la plus grande efficience possible de nos services publics et leur juste répartition sur notre territoire. Dans ce cadre, la redéfinition des missions de l'État doit passer par la modernisation de notre fonction publique, prisonnière de règles excessivement rigides et inadaptées pour relever les grands défis d'aujourd'hui.

- *Assurer une plus grande fluidité des parcours professionnels au sein de la fonction publique*

Pour assurer une plus grande fluidité des parcours professionnels, la première priorité est de faire évoluer les différents statuts de la fonction publique. Tout en conservant le statut de la fonction publique, **la politique de**

**recrutement doit passer par une architecture statutaire et une gestion des emplois fondée sur une logique de compétence et de métier:**

- Simplification des cadres statutaires, avec la définition de quelques filières professionnelles communes à l'Etat et aux collectivités territoriales.
- Affectation à un poste pour une durée déterminée afin de favoriser la mobilité ;
- Assurer des formations tout au long de la vie professionnelle en rapport avec les opportunités du terrain administratif.
- *Rénover et simplifier le système de rémunération, en le fondant sur le principe du mérite*

Nous proposons de **lisser la disparité des primes suivant ministère d'appartenance**, qui représentent de 25% à 60% du salaire selon les ministères, et qui constitue un véritable frein à la mobilité.

Nous proposons également de supprimer la progression automatique à l'ancienneté pour la remplacer par un système de progression au point, dans le cadre d'évaluations annuelles effectuées à « 360° » (évaluation de l'agent à la fois par sa hiérarchie, ses subordonnés et ses collègues) et donnant lieu à l'attribution de points. L'acquis d'un certain nombre de points offrant la possibilité d'une promotion ou de postuler à un poste de niveau supérieur. Ce système serait donc bien basé sur le mérite.

**PRIORITE A UN ETAT SOBRE, EFFIACE ET IMPARTIAL**

**Modernisation de la démocratie :**

1. Un référendum dans les trois mois qui suivent l'élection présidentielle sur une série de mesures de nature à rendre notre démocratie exemplaire.

**Territoires**

2. Une nouvelle étape de la décentralisation fondée sur 3 principes : l'équilibre entre les territoires, le respect des libertés locales, la clarification des structures et des compétences.
3. Un « small business act solidaire » pour aider au développement des TPE des quartiers difficiles.
4. L'obligation de 20% de logements sociaux dans tout nouveau programme immobilier.
5. La définition d'un nouveau modèle de service public à la française garantissant l'accès aux services publics essentiels à un temps de trajet raisonnable de son domicile.
6. Une couverture numérique à haut débit pour tous.
7. Le non conventionnement des médecins qui décident de s'installer dans une zone sur-dotée.

**Justice**

8. Distinguer le ministre de la justice, membre du Gouvernement, du Garde des Sceaux, personnalité indépendante dont la nomination, proposée par le président de la République, doit être approuvée par un vote du Parlement à la majorité des deux tiers.
9. Reconnaître les actions de groupe en matière d'accès à la justice.
10. Réduire les délais de jugement et faire du « délai raisonnable » un droit opposable.
11. Généraliser le travail des détenus en prison pour faciliter leur réinsertion.
12. S'engager sur la stabilité de la loi pénale et toiletter le code de procédure pénale pour le rendre plus intelligible.

**Fonction publique**

13. Supprimer la disparité des primes en fonction des ministères.
14. Remplacer la progression automatique à l'ancienneté par la progression au mérite
15. Renforcer la fluidité entre les trois fonctions publiques.

## PRIORITE A UNE EUROPE FEDERALE

*pour restaurer notre souveraineté*

*Le monde est en train de changer avec la crise ; la crise doit aussi faire changer l'Europe. Ces derniers mois ont souligné les carences d'une Europe qui ne dispose pas des outils juridiques et politiques pour sortir de la crise.*

*Allons-nous nous résigner au plus petit dénominateur commun - en réalité le statu quo dans une Europe à 27 – ou sommes-nous enfin prêts à franchir le pas vers une Europe fédérale capable de se réapproprier son destin ?*

*Pour nous centristes, l'Europe n'est pas un choix de raison. Elle reste plus que jamais un idéal politique et une force de progrès dans tous les domaines : la démocratie, l'économie, le respect de l'environnement, la protection sociale, l'expression des cultures, le développement des savoirs.*

*L'Europe est une force, non pas pour « démondialiser » mais pour « remondialiser ». L'Europe d'hier était règlementaire et trop souvent tatillonne. **L'Europe que nous proposons pour demain sera régulatrice pour définir les nouvelles règles du jeu mondial** et relever le défi de remettre de l'éthique et de la morale dans le fonctionnement de l'économie mondiale. Si l'Europe ne le fait pas, personne ne le fera à sa place.*

*L'Europe d'hier était technocratique et trop souvent éloignée des préoccupations des peuples. **L'Europe que nous proposons pour demain sera plus démocratique** et plus en phase avec les attentes des citoyens.*

*L'Europe d'hier n'était pas suffisamment protectrice. **L'Europe que nous proposons pour demain devra aussi redevenir ambitieuse et conquérante.***

*Voici l'Europe fédérale que nous voulons. Le temps est venu de passer des discours aux actes.*

- **Un président et un Gouvernement de l'Union pour doter l'Europe d'un vrai leadership**

L'Union européenne souffre d'un déficit évident de leadership à sa tête, tant à l'égard des Européens eux-mêmes que vis-à-vis du reste du monde. On ne peut plus s'en remettre aux aléas des présidences tournantes exercées par les Etats membres.

Nous voulons **remettre de la politique en Europe** et donner du sens aux suffrages des citoyens européens. A l'instar de nos démocraties nationales, **il faut que, tous les 5 ans, se dégage en Europe une majorité et une opposition selon le résultat aux élections européennes.** C'est ainsi que, selon le vote exprimé par les citoyens, les politiques de l'Union seront plus libérales ou plus sociales, plus ou moins favorables à telle ou telle politique sectorielle, orientées dans une direction plutôt que dans une autre.

**Pour diriger cette nouvelle majorité, l'Europe a besoin d'un vrai président et d'un vrai gouvernement.** C'est possible sans changer les traités pour peu que nous en ayons la volonté politique.

Aujourd'hui, l'Europe n'a pas un président, elle en quatre : le Président du Conseil européen, le Président de la Commission, le Président de l'Eurogroupe et le Président du pays qui exerce la présidence tournante de l'Union. Quatre présidents : autant dire aucun !

C'est pourquoi nous proposons de doter l'Union européenne d'une **présidence unique** issue de la fusion des fonctions de président du Conseil européen et de président de la Commission. Ce nouveau président sera à la fois à la tête du Conseil européen et de la Commission qui deviendra ainsi de facto le véritable Gouvernement démocratique de l'Union, responsable devant le Parlement européen au même titre que les Gouvernements nationaux devant les parlements nationaux.

La création de cette présidence unique, plus visible et plus efficace, est possible immédiatement sans modification du traité de Lisbonne.

- ***De vraies politiques fédérales***

Le temps est venu de mettre en place de véritables politiques fédérales entre les Etats qui en ont la volonté. Au nom de quoi empêcher ceux qui veulent avancer de le faire ?

Ces politiques fédérales impliquent **des transferts de souveraineté** dans des domaines dans lesquels nous n'avons en réalité trop souvent que l'illusion de la souveraineté.

**Pour franchir le pas de l'Europe fédérale, nous proposons :**

- ***Un Gouvernement économique de la zone euro***

La crise actuelle illustre de façon dramatique combien une politique monétaire unique sans politique économique et budgétaire commune n'est plus tenable. Face à ceux qui demandent l'abandon pur et simple de l'euro et le retour au franc, **nous prônons au contraire la mise en place d'un véritable fédéralisme**

**économique et budgétaire européen à travers un traité de la zone euro** entre les 17 Etats qui partagent la monnaie unique.

Ce Gouvernement économique de l'Europe doit s'appuyer sur un **traité fédéral de la zone euro** qui prévoit notamment :

- La généralisation du vote à la majorité qualifiée
- Une redéfinition du rôle et des objectifs de la Banque centrale européenne
- La mise en place de mécanismes de convergence sociale et fiscale
- L'obligation pour chaque Etat signataire d'inscrire la règle d'or dans sa Constitution nationale
- La possibilité de communautariser une partie de la dette européenne par l'émission d'Euro-obligations
- La création d'un Fonds monétaire européen
- Une représentation unique de la zone euro dans les institutions monétaires et financières internationales
- La création d'une agence de notation européenne
- La création d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe pour financer un budget propre de la zone euro

- ***Une politique industrielle européenne***

L'Union doit cesser d'ériger la concurrence en dogme voire en idéologie, alors que le contrat collectif européen est fondé sur l'économie sociale de marché. Nous n'avons plus le droit d'empêcher la consolidation de secteurs économiques stratégiques au nom de la concurrence pure et parfaite. Il faut nous doter d'une politique

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

industrielle à l'échelle du continent pour affronter la concurrence internationale dans les meilleures conditions et préparer l'avenir.

Une politique industrielle européenne devrait reposer sur :

- **La création d'un fonds européen de réindustrialisation** alimenté par un **grand emprunt européen** et finançant des projets industriels de dimension européenne dans des secteurs dits d'avenir comme les bio et nano-technologies, la recherche médicale, les énergies renouvelables, etc.
- La mise en place d'un « **Fonds structurel environnemental** » pour aider l'industrie européenne à se mettre aux normes écologiques d'un développement durable.
- **Un programme européen de lutte contre la contrefaçon** et la création d'un **label « Made in Europe »** pour certifier la traçabilité sociale et environnementale des produits fabriqués sur le territoire de l'Union

Nous proposons de rétablir des règles du jeu équitables dans le commerce international. **La préférence communautaire ne doit plus être un tabou.** Si l'Europe doit promouvoir ses valeurs, elle doit aussi défendre ses intérêts. On ne peut pas d'un côté exiger de nos entreprises le respect de normes sociales et environnementales de très haut niveau – normes qui renchérissent le coût des produits – et de l'autre les exposer à une concurrence déloyale qui met leur activité en péril.

- **Une politique migratoire européenne** pour en finir avec incohérence entre d'une part une liberté de circulation totale au sein de l'espace Schengen et d'autre part l'absence de politique commune d'immigration et d'asile. Ce qu'on a vu à Lampedusa ou ailleurs en Europe n'est plus acceptable. Certes, l'Europe ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle ne peut pas non plus rester sans réponse politique et économique à des phénomènes migratoires qui la concerne directement.

La politique migratoire européenne que nous proposons reposera sur trois piliers :

- L'évaluation au niveau de l'Union de nos besoins en bras et en cerveaux, au regard de notre situation économique.
- Un contrôle rigoureux aux frontières extérieures de l'Union exercé par un corps européen de garde-frontières et le renforcement de l'agence Frontex.
- Une politique européenne ambitieuse en matière d'aide au développement.

- **Une communauté européenne de l'énergie.**

Avec près de 500 millions de consommateurs, l'Union européenne représente le deuxième marché de l'énergie au monde. La création d'une communauté européenne de l'énergie – une CECA du 21<sup>e</sup> siècle – est un projet aussi vital que le traité de Rome ou l'Acte unique pour **donner à l'Europe sa souveraineté énergétique.** Cette Communauté européenne de l'énergie ne

**« Changer d'ère »**

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

concernerait que les seuls Etats volontaires et pourrait s'ouvrir à des pays non membres de l'Union européenne, comme la Norvège. Ses principes seraient les suivants :

- **Le respect de la subsidiarité** qui signifie que les Etats restent maîtres de leur choix énergétiques mais que ces choix sont complémentaires et convergent vers la création d'un bouquet énergétique commun dans le cadre d'objectifs ambitieux liés au

développement des énergies renouvelables.

-**La sécurisation des approvisionnements**, ce qui suppose de diversifier nos sources et de définir un cadre politique et juridique commun des relations que nous entretenons avec les pays fournisseurs, en particulier avec la Russie.

-**La solidarité entre les pays membres** avec la mise en place d'un mécanisme d'assistance mutuelle en cas de rupture d'approvisionnement.

**PRIORITE A L'EUROPE**

1. Doter l'Europe d'une présidence unique issue de la fusion du Président du Conseil européen et de Président de la Commission européenne.
2. Faire de la Commission européenne le vrai Gouvernement de l'Union
3. Doter la zone euro d'un Gouvernement économique dont l'organisation et les pouvoirs seront définis dans le cadre d'un traité de la zone euro.
4. Mettre en place une politique d'immigration maîtrisée en Europe.
5. Créer une communauté européenne de l'énergie
6. Mettre en place une véritable politique industrielle européenne avec la mise en place d'un fonds européen de réindustrialisation, d'un fonds structurel environnemental et d'un programme européen de lutte contre la contrefaçon.

## 2.

# UNE EXIGENCE ABSOLUE

## SORTIR LA FRANCE DE L'ENDETTEMENT

*Le dernier budget de l'Etat voté en équilibre remonte à ... 1980 lorsque Raymond Barre était Premier ministre. Nous devons assumer un discours de vérité sur la situation financière de l'Etat.*

*Depuis 30 ans, quels qu'aient été les gouvernements de gauche comme de droite, les déficits se suivent et s'amplifient au point que la dette dépasse désormais 80% de notre produit intérieur brut. Les prélèvements obligatoires atteignent 45% du PIB, un niveau parmi les plus élevés d'Europe et nos dépenses publiques continuent de croître alors que tous nos partenaires – non seulement l'Allemagne mais aussi les pays scandinaves – ont engagé un effort significatif de réduction de leur dépense publique.*

*Notre système fiscal a atteint aujourd'hui un niveau de complexité tel qu'il en devient opaque. Il a perdu de son efficacité économique tout en générant un sentiment croissant d'injustice ; au point que le consensus national sur lequel il a longtemps reposé - égalité devant l'impôt, progressivité et redistribution – est sur le point de voler en éclats.*

*Un nouveau pacte fiscal et social, fondé sur la justice et l'équité, est aujourd'hui indispensable pour définir les nouvelles règles de solidarité nationale, rétablir les grands équilibres du financement de*

*notre protection sociale et assurer la pérennité de notre modèle de société.*

### **1. L'inscription de la règle d'or dans la Constitution pour restaurer l'équilibre budgétaire**

Pas un seul budget n'a été présenté en équilibre depuis 1980, tous gouvernements confondus, qu'ils soient de droite ou de gauche. La dette française est passée de 20% à 80% de notre produit intérieur brut. Cette année, le seul remboursement des intérêts de la dette a représenté le deuxième poste du budget de l'Etat. Nous faisons peser sur les générations futures notre dette d'aujourd'hui.

Dès 2008, le Nouveau Centre avait proposé d'inscrire la règle d'or dans la Constitution. La règle d'or –qui interdit les déficits de fonctionnement mais autorise le recours à l'emprunt pour financer les investissements d'avenir – **c'est aujourd'hui le meilleur moyen pour éviter à la France de vivre le cauchemar grec** et d'être dépossédés de notre souveraineté.

Il conviendra d'accompagner l'instauration de la règle d'or de la **création d'un office indépendant** chargé d'établir les hypothèses macroéconomiques utilisées par le Gouvernement dans les lois de finances et d'évaluer scientifiquement l'efficacité des

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

politiques publiques. Cet office pourrait résulter d'un rapprochement de la Cour des Comptes et de l'INSEE et former une autorité administrative indépendante, dans le domaine des statistiques

### 2. *Un Grenelle de la fiscalité et du pouvoir d'achat*

Nous proposons une remise à plat de la fiscalité, autour des **principes d'équité sociale et d'efficacité économique**.

Ce « Grenelle de la fiscalité et du pouvoir d'achat » s'articulerait autour :

- **Une réforme de l'impôt sur le revenu**, avec la création d'une tranche marginale à 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par an et par part. Cela répond à une **exigence de justice sociale**. Au moment où l'on demande de nombreux efforts aux Français, il n'y a aucune raison que les plus hauts revenus n'y participent pas.
- La réforme de l'impôt sur le revenu devra s'accompagner de l'instauration du **prélèvement à la source**. Cela permet de gagner en simplicité pour le contribuable mais aussi en efficacité pour la politique budgétaire : les réductions d'impôt en période de crise seront immédiatement perçues par les agents économiques alors que le système actuel introduit un délai d'un an.
- **La limitation des niches fiscales et sociales à hauteur de 20 milliards d'euros, par un coup de rabet généralisé** à l'exception des niches relatives aux emplois à domicile ainsi qu'au secteur associatif et aux handicapés.
- **L'harmonisation progressive de la fiscalité des revenus du capital avec celle des revenus du travail**, en portant, sur 5 ans, le taux du

prélèvement libératoire – actuellement à 19 % – sur celui de la tranche marginale d'imposition sur le revenu.

- La création d'une **TVA pour l'emploi** pour améliorer notre compétitivité grâce à un allègement de charges patronales de 30 milliards dont une partie substantielle sera consacrée à la revalorisation des salaires.

### 3. *Un « bouclier sanitaire » pour remettre de l'équité dans la prise en charge des dépenses de santé*

Nous sommes les champions de l'OCDE en termes d'inégalités devant la mort : à 35 ans, un ouvrier a 9 ans de moins d'espérance de vie qu'un cadre.

Bien qu'une grande partie des dépenses de santé soit prise en charge par le système d'assurance maladie obligatoire, d'importants restes à charge – différence entre les dépenses de santé et les remboursements de l'Assurance maladie – subsistent. Or les ménages les plus aisés ont en moyenne, à consommations de soins équivalentes, les mêmes restes à charge que les plus modestes.

La création d'un « **bouclier sanitaire** » vise dès lors à instaurer un plafonnement du « reste à charge » pour l'ensemble des assurés, en tenant compte des dépassements d'honoraires. Le bouclier sanitaire va de pair avec la suppression des franchises médicales en prévoyant la participation de tous à hauteur proportionnelle de ses revenus. Mais au-delà d'un certain montant, variable selon ses revenus, les dépenses seront prises en charge à 100 %.

## **SORTIR LA FRANCE DE L'ENDETTEMENT**

1. Inscrire la Règle d'or dans la Constitution.
2. Réformer l'impôt sur le revenu avec la création d'une tranche marginale supplémentaire à 45 %.
3. Aligner, en cinq ans, la fiscalité du patrimoine sur celle du travail.
4. Limitation des niches fiscales et sociales à hauteur de 20 milliards d'euros, par un coup de rabet généralisé à l'exception des niches relatives aux emplois à domicile ainsi qu'au secteur associatif et aux handicapés.
5. Création d'une TVA pour l'emploi pour abaisser le coût du travail et favoriser la création d'emplois.
6. Réintroduire de l'équité dans le système de remboursement de soins par la création d'un « bouclier sanitaire » fixant pour chaque assuré un plafond de « reste à charge » en fonction de ses revenus.

### **3.**

## **CHANGER D'ERE**

## **AVEC DE NOUVELLES POLITIQUES**

## **AGRICULTURE**

---

L'agriculture est un secteur clé du rayonnement économique de notre pays. Elle n'a pas seulement vocation à concourir à notre sécurité alimentaire. Elle permet également de sauvegarder l'activité en milieu rural et concourt à l'équilibre de nos territoires et au développement durable.

Il n'y a pas de ruralité sans paysans. Nous devons nous donner les moyens de construire l'agriculture de demain, une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et capable d'assurer une rémunération décente aux agriculteurs.

Nous proposons pour cela **l'adoption d'une grande loi agricole** permettant l'émergence de filières agricoles structurantes dans les régions.

En liaison avec les chambres d'agriculture et les réseaux de distribution, la création d'un conseil réunissant les différents acteurs du monde agricole devra permettre la définition d'un « schéma de développement agricole » articulé autour de 6 objectifs prioritaires :

- la sécurisation des revenus agricoles ;
- le développement de filières créatrices d'emplois durables ;
- la diversification et la qualité des productions ;
- la recherche-développement dans le domaine agricole ;
- le rééquilibrage des relations entre producteurs et distributeurs ;
- l'aide renforcée à l'installation des jeunes agriculteurs.

Cette nouvelle loi agricole doit aussi être une loi de **compétitivité de notre agriculture** dans une économie européenne et mondiale ouverte.

**Le coût élevé du travail agricole en France représente un handicap insoutenable pour la compétitivité de l'agriculture française** au regard du coût très inférieur chez nos voisins européens.

On constate, en effet, **une grande disparité du coût du travail agricole dans les différents États producteurs de l'Union européenne**, qui favorise injustement les productions allemandes, espagnoles, italiennes ou polonaises au détriment des productions françaises. Ainsi, l'agriculture française connaît **une érosion significative de ses parts de marché et une baisse continue de sa production comme des surfaces cultivées**, en particulier dans les filières les plus intensives en main d'oeuvre (fruits et légumes en particulier).

**Menacés d'asphyxie par cette distorsion de concurrence de la part de nos voisins européens, des pans entiers de notre secteur agricole s'effondrent et pourraient disparaître à court terme.** Ce délitement de l'agriculture française aurait des conséquences économiques et sociales désastreuses en termes d'emploi, d'aménagement et de revitalisation des territoires ruraux, d'autonomie et de sécurité alimentaire, de balance commerciale, dans la mesure où le secteur agricole représente 3,5 % de la population

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

active, 4,5 % du PIB et occupe plus de la moitié de la superficie du territoire français.

Quand bien même une harmonisation des salaires et des cotisations sociales est souhaitable à l'échelle européenne, elle n'est pas d'actualité à court ou moyen terme, dans la mesure où la protection sociale et la réglementation relative au travail n'entrent pas à l'heure actuelle dans le champ de compétences de l'Union Européenne.

De plus, les écarts en coûts salariaux dans l'Union Européenne sont tels que tout mécanisme de convergence salariale serait excessivement complexe à mettre en oeuvre. Les nouveaux membres de l'Union Européenne sont évidemment très loin de renoncer à l'un de leurs rares avantages comparatifs en matière de compétitivité agricole.

Ainsi, le coût élevé du travail agricole en France va constituer un handicap de plus en plus insoutenable pour notre agriculture, à mesure que les nouveaux États-membres d'Europe centrale et orientale, tels la Pologne et la Roumanie, développent leur production agricole et émergent comme des concurrents de premier plan de l'agriculture française.

- ***Alléger le coût du travail agricole en exonérant de cotisations sociales patronales***

En octobre 2009, le Président de la République avait annoncé l'exonération des cotisations sociales patronales pour les emplois saisonniers, permettant ainsi une baisse significative du coût du travail temporaire, approximativement de 11,29 euros à 9,29 euros de l'heure.

Nous proposons d'étendre aux salariés permanents de la production agricole ce

dispositif d'exonération de cotisations sociales patronales mis en place pour les travailleurs occasionnels

Cette mesure, en réduisant mécaniquement l'injustice à laquelle sont confrontés nos agriculteurs par rapport à leurs concurrents européens, participe d'une reconquête de marchés et ferait bénéficier les salariés agricoles d'une sécurisation de leur protection sociale.

- ***La création d'une « contribution pour la compétitivité durable de l'agriculture » pour financer la baisse du coût du travail agricole***

Pour compenser le coût estimé à environ 1 milliard d'euros de l'extension aux salariés agricoles permanents du dispositif d'exonérations de cotisations sociales patronales, nous proposons la création d'une « **contribution pour la compétitivité durable de l'agriculture** ».

Il est en effet exclu de financer une telle mesure sur le budget de l'État sans proposer de compensation, compte tenu de l'exigence de maîtrise de l'endettement public.

Cette taxe sera assise sur la vente au détail, en grande et moyenne surface, de produits agro-alimentaires issus de l'agriculture et de l'élevage, et sera acquittée par les distributeurs. Le taux de cette taxe devrait avoisiner 1 %. Caractérisée par une assiette très large et un taux très faible, elle présente le double avantage d'assurer un financement pérenne et légitime au dispositif d'exonération et ferait participer les importations au financement de la protection sociale des salariés agricoles en France.

## CULTURE ET MEDIAS

---

Pour nous, la Culture tout comme la formation et la recherche relève davantage de l'être que de l'avoir. Elle est, à ce titre, la clé du progrès et de l'innovation dans nos sociétés et doit donc être prioritaire dans une économie de la connaissance. A l'heure des grands défis, des doutes et des questions qui se posent à notre monde, nous avons plus que jamais besoin des créateurs, des artistes et des intellectuels qui posent indéfiniment la question du sens. Notre société a besoin de l'art et de son inévitable questionnement et éclairage du monde. Aussi la Culture n'est pas le simple chapitre d'un programme politique, elle est la composante de notre projet pour la nation.

Dans la France « éclatée » qui est aujourd'hui la nôtre, elle est un moyen - grâce aux artistes- de retisser du lien, elle constitue un facteur d'intégration et de cohésion nécessaire à la reconstruction du pacte républicain, ce qui invite à la reconnaissance des identités culturelle diverses de notre pays

La mondialisation et la révolution numérique ont transformé nos pratiques culturelles, les modes économiques et de régulation sur lesquels s'était jusqu'alors construit le modèle français.

### *1. Affirmer la place de l'artiste dans la société*

Alors que nous vivons justement une crise des valeurs, un délitement du lien social, de manière accélérée l'apparition de nouvelles formes d'échanges grâce aux nouvelles technologies, les artistes doivent être plus que jamais porteurs de réflexion et de sens. Ils nous livrent une version critique et prospective du monde à venir. Dans le basculement de civilisation que nous vivons, inscrire l'art et les artistes au plus proche de nos concitoyens est donc

une nécessité. Reconnaître cette vocation particulière, c'est aussi reconnaître le statut de l'artiste, lui reconnaître le droit à pouvoir vivre de son métier, à la formation, à l'insertion voire la reinsertion.

*Nous voulons :*

- réaffirmer la **singularité de l'intermittence** par un régime équitable durable et vertueux.
- **Garantir aux créateurs le respect de leurs droits d'auteur** et aux artistes-interprètes de leurs droits voisins
- **Remplacer la loi Hadopi** par un nouveau dispositif qui permette d'atteindre un équilibre indispensable entre la création artistique (qui doit être protégée) et le droit à la copie privée (pour un usage personnel ou familial).

### *2. Relancer la démocratisation culturelle*

On constate aujourd'hui que la démocratisation culturelle, chère à Malraux, est en panne : l'activité culturelle reste souvent l'apanage d'une minorité de nos concitoyens. Etant donné que les inégalités — géographiques, sociales, économiques... — d'accès à la culture et aux savoirs n'ont pas disparu, il apparaît essentiel de développer toutes les formes possibles de transmission et de partage.

- Il s'agit de profiter de la **dynamique de l'intercommunalité** pour mettre en œuvre les équipements structurants manquants au sein des communautés de communes, d'agglomération ou urbaines jusqu'au cœur des territoires.

- Les aides et un pourcentage de la DGF pourront être conditionnés au **développement d'équipements culturels intercommunaux de proximité** (notamment bibliothèques et écoles d'art,

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

lieux de formation et d'échanges, de partage de ressources, de maisons d'artistes...).

- La **diffusion des œuvres** sera encouragée : pour le spectacle vivant, le déplacement devrait figurer au rang des missions des grandes institutions et des compagnies (exemple de la Comédie Française).

- Pour pallier le déficit de diffusion du spectacle vivant, on constituera un **fonds d'aide Etat-Région à la diffusion**, dans le but d'enclencher un cercle dynamique vertueux qui contribuerait à développer les circuits et les réseaux de diffusion et permettrait de valoriser le travail accompli pour une production.

- On veillera à **faire circuler les œuvres d'art des grandes institutions parisiennes** dans nos régions, avant de s'occuper à les faire voyager dans le monde (dépôts, coopérations avec les musées de province pour l'organisation de grandes expositions, stimulation des institutions interrégionales pour travailler davantage en réseau et intensifier la politique de prêts).

### *3. Développer l'accès à l'éducation artistique et culturelle*

- Pour réduire la fracture culturelle, **l'éducation artistique et culturelle à l'école** doit être effectivement mise en œuvre, ce qui ira de pair avec une refondation des rythmes scolaires pensée dans le cadre d'un temps global de l'enfant (scolaire, péri- et post-scolaire), en lien avec les collectivités locales et les associations.

En particulier, face à la montée en puissance de la culture de l'écran, un plan d'éducation aux médias et au numérique sera développé (en lien avec le cours d'instruction civique).

- Les **pratiques amateurs** seront encouragées et développées : par l'ouverture des écoles d'enseignement artistique aux adultes pour l'apprentissage ou la poursuite des pratiques en amateurs ; par un projet de loi sur le statut de l'amateur et la participation des amateurs à des

représentations du spectacle vivant, dans le respect du code du travail ; par la valorisation des associations notamment d'éducation populaire qui développent ces pratiques pour leurs concitoyens.

- En particulier, les projets culturels seront développés **dans les quartiers**, à travers le service civique.

- On étudiera les moyens de **lever les obstacles financiers** qui subsistent. La gratuité des musées ne suffit pas et a démontré ses limites, c'est pourquoi un bilan de cette gratuité sera réalisé. On développera les politiques d'incitation, par exemple une entrée gratuite pour un enfant accompagné d'un adulte.

### *4. Agir pour la diversité culturelle et le pluralisme des médias*

Il est important de préserver la liberté de penser, et de s'informer, tout en garantissant l'équilibre des pouvoirs et l'émergence de contre-pouvoirs :

- Garantir un équilibre entre service public, chaînes privées et nouveaux entrants (par un seuil de concentration pertinent)
- Garantir l'indépendance du service public (financements, nomination du président)
- Garantir le pluralisme des médias (incompatibilité d'une position dominante dans un média avec des intérêts industriels ou avec la situation de bénéficiaire de la commande publique)

### *5. Protéger et promouvoir notre patrimoine*

L'effort financier en faveur des monuments historiques des collectivités territoriales sera conforté grâce à une **recette affectée assise sur le produit de la Française des jeux**.

### *6. Moderniser nos institutions culturelles*

**« Changer d'ère »**

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

- Les **nominations à la tête des grands établissements** doivent être plus transparentes et impartiales : le choix des directeurs d'établissements culturels doit se faire sur un projet artistique, avec avis consultatif du Parlement.

- Des **moyens nécessaires et stables seront garantis à la culture et aux media** : le budget du ministère sera sanctuarisé à au moins 1%, l'octroi de financements sera conditionné à des projets portés par plusieurs collectivités (priorité à la mutualisation des moyens, plutôt qu'un éparpillement sur des projets souvent superposables, voire concurrentiels).

- Pour développer de nouveaux financements, on encouragera le **mécénat**, notamment en simplifiant le régime des fondations et autres associations sans but lucratif, et de **nouvelles sources de financement** seront imaginées (éventuelle extension de la taxe fiscale sur le théâtre privé ; fonds dédié à la création artistique financé par une contribution élargie des FAI, moteurs de recherche, équipementiers, voire les internautes consommateurs...)

**7. Considérer le numérique comme une véritable opportunité et accompagner les media et les industries culturelles dans cette évolution**

Il faut désormais réfléchir à un modèle économique global permettant d'assurer une juste rémunération des auteurs, et de préserver la culture française et européenne.

- Une évaluation indépendante de la loi HADOPI sera menée. Il appartient aux pouvoirs publics de concilier deux approches : le refus de criminaliser l'internaute qui a recours au téléchargement, l'ergonomie du *peer-to-peer* et le respect des libertés d'usage du consommateur.

- Le rôle de l'Etat sera également de s'assurer de l'émergence d'une **offre légale** qui soit aboutie, plus lisible, riche, ergonomique et abordable.

- On favorisera un développement durable des biens culturels sur internet, prenant en compte les nouveaux acteurs de l'internet et les nouveaux bénéficiaires, ainsi qu'une **stratégie industrielle globale du numérique**.

## ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

---

Réussir l'après-crise, c'est réussir la transition vers une nouvelle croissance, créatrice de richesses et de bien-être supplémentaires. La croissance verte va s'appuyer en particulier sur les outils issus des nouvelles technologies de l'information, de la recherche et de l'innovation.

Une étude du Boston Consulting Group publiée en juin 2009 pour le Ministère de l'Environnement a chiffré à 450 milliards d'euros d'activité économique et 600 000 emplois consolidés ou créés d'ici 2020 l'activité générée dans le champ du développement durable. Le secteur le plus directement concerné est celui du bâtiment où plus de 300 000 créations d'emplois sont attendues, en particulier dans le secteur de la rénovation et de l'isolation thermique. Or aujourd'hui, faute de formation adaptée, il manque à la France 800 000 emplois par rapport à l'Allemagne dans les métiers de l'environnement.

Chacun doit se mobiliser – particuliers, professionnels et pouvoirs publics nationaux et locaux – pour tirer le meilleur parti du défi écologique et énergétique.

### *1. Réduire progressivement la part du nucléaire dans notre bouquet énergétique*

C'est la voie de raison. Aujourd'hui, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est de l'ordre de 15 %, dont 12 % pour l'hydroélectricité. Il y a de ce point de vue une marge de progression très importante avec le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, la méthanisation. Il faut que l'Etat consacre un effort plus important à la recherche sur les énergies renouvelables. Il faut également poursuivre et amplifier les

efforts en terme de maîtrise de la consommation énergétique dans le bâti afin d'agir sur la demande d'électricité. Il faut surtout que la politique énergétique soit, enfin, traitée à la maille européenne.

Compte tenu de ces enjeux, il faut raisonner par palier. **Ramener la part du nucléaire à 60 % d'ici 15 ans constitue un objectif raisonnable pour une première étape.** Il est tellement facile, comme le font certains, de s'engager à 30 ans sur de grands objectifs. Nous ne sommes pas dans la situation de l'Allemagne où la part du nucléaire est minoritaire.

Ne cachons pas aux Français les enjeux liés au démantèlement du parc de nos centrales nucléaires, mais aussi ceux liés à la construction de nouveaux réacteurs alors que 21 réacteurs ont aujourd'hui plus de 30 ans d'activité.

### *2. Une gestion intelligente et pragmatique de nos déchets*

Notre société produit de plus en plus de déchets par habitant et par an (plus de 440 kg par habitant en moyenne en France. Cette production a plus que doublé en 40 ans, ce qui pose le problème de leur traitement et qui occasionne également un important problème environnemental. Les coûts de traitement ont aussi augmenté et le coût du transport explose puisqu'il représente 40% de notre facture. Il est donc nécessaire de limiter la part de nos déchets qui ne peuvent pas être valorisés.

Face à ce constat, seule la mise en place de la redevance incitative ou pesée embarquée s'impose afin de préserver l'environnement, la qualité de vie de ses habitants ainsi que notre portefeuille.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

-Généraliser la **Redevance incitative** pour la prise en charge des déchets ménagers. Cette redevance dite incitative établit un lien entre le comportement du citoyen et la facture. Comme pour l'eau ou l'électricité, l'utilisateur paye en fonction de sa consommation. Plus il produit et jette de déchets, plus sa facture sera élevée. Ce mode de financement vise ainsi à responsabiliser les usagers et à favoriser la réduction des déchets. La redevance ne s'applique qu'aux ordures grises, c'est-à-dire les ordures résiduelles ne pouvant être ni recyclées, ni compostées. Elle encourage le citoyen à trier et à composter ses déchets. Au final, plus l'utilisateur réduit sa consommation de déchets, plus il trie et composte, moins il paye cher sa facture d'enlèvement des ordures

-Favoriser le **recours à la consigne** dans nos comportements quotidiens. La consigne est écologique : les bouteilles consignées et rendues sont utilisables environ 20 fois, ce qui est source d'économies de matières premières et d'économies d'énergie significatives. La consigne est également citoyenne : elle implique un geste volontaire et responsable du consommateur, tout en l'intéressant pécuniairement à l'opération, et elle responsabilise par ailleurs la filière du verre. La consigne est enfin efficace : en Norvège, 96 % des bouteilles de bière et de boissons gazeuses vendues sont rendues aux distributeurs. Au Québec, un dispositif exemplaire, *Recyc-Québec*, fonctionne parfaitement depuis des années pour la bière : plus de 98 % des bouteilles de bière sont réutilisées entre 8 et 10 fois.

### 3. Développer le recours aux énergies renouvelables

-Instaurer **tarif préférentiel de rachat d'électricité photovoltaïque** pour les installations d'une superficie supérieure à 1 hectare réalisées sur des bâtiments

industriels et commerciaux ou en couverture de parkings.

-Développer des **réseaux de chaleur en milieu rural** en utilisant les sous-produits forestiers et agricoles.

### 4. Inciter aux économies d'énergie :

-Imposer aux entreprises de transport public et de transport de marchandises la mise en place d'un **module électronique d'éco-conduite sur les bus et camions** permettant une diminution des consommations de 5 à 10 %.

- Interdire le chauffage - électrique ou gaz - des terrasses de café ou de restaurant non fermées – et le remplacer, par exemple, par un système de bâches transparentes.

### 5. Améliorer la performance énergétique des bâtiments :

-Lancer une grande campagne de **soutien à l'isolation des bâtiments publics** par un remboursement intégral de la TVA pour les travaux concernés,

-Pour les particuliers, **maintien des crédits d'impôts pour l'isolation et le renouvellement d'installations de chauffage** avec la mise en place d'un taux bonifié à 25 % en cas « de bouquet de travaux » (isolation + changement de chaudière) et l'obligation de la réalisation préalable d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) pour tous les propriétaires occupants.

### 6. Soutien au véhicule électrique :

-Création d'un **Fonds national de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques** - voitures et deux roues – alimenté par des contributions des constructeurs automobiles, des producteurs d'électricité et d'une taxe minimale sur chaque véhicule vendu.

## FEMMES

---

Si le constat d'une insuffisante reconnaissance de la place des femmes dans la société française est largement partagé, l'essentiel du chemin reste encore à parcourir pour atteindre l'égalité des faits.

Des progrès ont heureusement été accomplis, et il faut garder en mémoire les combats menés par des femmes d'exception. Olympe de Gouges affirmait en 1789 : « Si la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir celui de monter à la tribune ». Elle sera prise au mot et mourra guillotinée à 45 ans, en 1793. Elle militait contre l'esclavage et pour la justice sociale et a écrit la première « Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne ».

On aurait tort d'abord ce sujet si important du rétablissement de l'égalité entre les sexes sous le prisme d'une lutte entre les femmes et les hommes, alors qu'il s'agit non pas du partage des responsabilités mais de l'addition des responsabilités, si elles sont partagées de façon équitable, ce à quoi nos lois devraient impérativement nous conduire

La question de la place des femmes n'est même pas à discuter, puisqu'elles représentent 52 % de la population. La question est de savoir où sont ces 52 % dans les pyramides de l'exercice des responsabilités.

Un siècle et demi après les vers de Victor Hugo, « une moitié de l'espèce humaine » ne semble pas trouver sa place au sein de la société, principalement parce que les clichés se perpétuent et parce que les conservatismes font de la résistance.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : à qualification égale, les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes. Elles sont plus souvent victimes de discrimination à l'embauche; elles sont moins de 20 % à l'Assemblée nationale

Notre urgence pour 2012 c'est de passer des discours pavés de bonnes intentions aux actes et aux droits opposables pour que la femme devienne dans les faits, l'égale de l'homme.

Il est en effet temps d'en finir avec les promesses et les déclarations d'intentions. Les femmes en ont assez d'attendre une évolution des mentalités qui, si elle est inéluctable, est aussi particulièrement lente. Le temps est donc venu de passer de l'intention et des déclarations au droit opposable, à l'incitation et même à la sanction.

### *1. Instaurer un droit opposable à l'égalité hommes/femmes dans l'entreprise*

Il ne faut pas se contenter de lois sur l'égalité salariale. Si l'Etat n'impose pas des contraintes aux entreprises, y compris en termes financiers, cela ne suffira pas. On l'a vu pour la parité en politique : même les contraintes financières n'ont pas suffi, ce sont les quotas qui ont été efficaces.

-Les entreprises de plus de 50 salariés devront publier un **rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes**. Ce rapport devra préciser la place des femmes dans l'échelle des salaires et dans l'accès à la formation professionnelle, présenter une analyse comparée par sexe des niveaux de rémunération et des rythmes de progression de carrière, enfin exposer les mesures d'accompagnement proposées aux salariées face aux contraintes spécifiques auxquelles elles sont souvent confrontées. Et de ce rapport, on tirera des conséquences, sous forme d'incitations ou de sanctions.

-Les **droits** inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution de 1958 (« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ») deviendront **opposables**, pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit effective. Cela permettra à tout citoyen de faire condamner par la justice toute autorité qui ne respecte pas la loi et d'obtenir réparation quand un droit n'est pas respecté.

-**Supprimer l'effet « plafond de verre »** dans la vie professionnelle implique également d'agir au niveau de l'orientation. Pour équilibrer la présence des hommes et des femmes dans tous les secteurs de la société, il faut agir très en amont pour faire comprendre aux filles que s'offrent à elles les mêmes opportunités qu'aux garçons. Les enseignants, dès l'école primaire et encore plus pendant le collège et le lycée, seront sensibilisés à ces questions ; ils recevront également pendant leur formation une sensibilisation aux notions de diversité, dans son ensemble, et en particulier à la notion de genre.

### *2. Faire de l'égalité homme/femmes une réalité dans la vie quotidienne*

L'égalité entre les hommes et les femmes ne se fera pas seulement par les femmes. Elle doit se faire avec les hommes. Ces changements ne nécessitent pas une loi, mais une évolution des mentalités.

-Pour que les femmes acceptent de prendre des postes à responsabilités, il faut **libérer les mères**. Cela impose de sensibiliser les hommes, de changer le partage des tâches parentales au sein de la famille, de mettre en place des moyens pratiques, c'est-à-dire des aménagements du poste de travail, pour équilibrer la vie privée et la vie professionnelle. Surtout, il faudra en mesurer les progrès.

-Une prise de conscience est nécessaire de la **nouvelle gestion du temps**, qui permette aux deux parents de prendre en compte l'éducation des enfants. Cela passe par une revalorisation du rôle de père, qui répond d'ailleurs à une demande des pères, et particulièrement des pères divorcés. Le principe d'égalité doit s'opposer au moment des jugements de divorce. Il faut faire passer dans les faits, au nom de l'intérêt de l'enfant, cette idée toute simple selon laquelle un père a dans l'éducation une place tout aussi importante que la mère.

### *3. Une parité réelle dans la vie publique*

L'égalité entre les hommes et les femmes sera considérée comme un principe républicain fondamental, un des grands piliers d'une République nouvelle, comme l'ont été en son temps le suffrage universel, la solidarité entre les générations ou la laïcité.

-La parité sera favorisée par **une nouvelle étape dans la limitation du cumul des mandats**, qui doit permettre un renouvellement significatif des élus.

-L'instauration d'une **dose de proportionnelle aux élections législatives** permettra également l'élection du nombre plus important de femmes à l'Assemblée nationale.

- La parité sera aussi obligatoire dans les **élections professionnelles et syndicales**. La conséquence, c'est que ce sujet s'imposera également dans les conventions collectives.

### *4. Mieux lutter contre les violences faites aux femmes*

Les violences conjugales n'ont pas disparu, loin de là, dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

-Un **guichet unique** sera créé pour venir en aide aux personnes victimes de violences domestiques. Toutes les institutions concernées, aujourd'hui dispersées (juge pour enfant, assistante sociale, juge des affaires familiales, procureur et juge d'instruction) seront réunis pour définir une solution commune.

Lorsque chacun de nous aura admis la **dignité** égale d'un homme et d'une femme, la **valeur** égale du travail professionnel d'un homme ou d'une femme et la valeur égale des soins portés à nos enfants par leur père ou par leur mère, nous aurons ouvert la voie à une nouvelle parentalité et à une **nouvelle société, plus juste**, qui répondra mieux aux aspirations des Françaises et des Français.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

---

La France consacre environ 1,5 % de son produit intérieur brut à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, ce qui représente près de **30 milliards d'euros** chaque année. Or les salariés qui bénéficient aujourd'hui le plus de la formation professionnelle sont souvent ceux qui sont déjà les plus diplômés et les mieux formés. Les travailleurs qui ont quitté l'école à 16 ou 18 ans en bénéficient peu. Ce sont pourtant eux qui en ont le plus besoin.

### *1. Un « guichet unique » pour mieux informer les jeunes sur leur orientation professionnelle*

Le système d'orientation professionnelle est très éclaté, faisant participer de très nombreux acteurs, sans concertation entre eux. Ceci provoque une absence de lisibilité et de visibilité pour les jeunes et leurs parents.

La réponse doit être locale avec un guichet unique d'information sur les filières éducatives et sur les métiers et sur leurs débouchés en terme d'emplois..

### *2. La reconnaissance d'un droit universel opposable à la formation initiale et continue*

Il est proposé de réorienter les fonds collectés pour la formation professionnelle pour financer l'instauration d'un **droit universel opposable à la formation initiale et continue doté d'un capital initial à la naissance**. Ce droit universel opposable repose en effet sur l'idée que **chaque personne dispose à la naissance d'une créance sur la nation** prenant la forme d'un droit de tirage en termes d'accès à la connaissance.

Plus le salarié aura quitté l'école tôt, et plus il aura droit à des formations tout au long de sa vie professionnelle et disposera de crédits sur **un compte individuel de formation et de développement des compétences**. Un jeune qui arrête ses études à 23 ans pour entrer dans la vie professionnelle a bénéficié d'une aide de la collectivité nationale durant 17 ans (6-23 ans); en revanche, celui qui occupe un emploi à l'issue de la scolarité obligatoire (16 ans) n'a bénéficié de cette aide que 10 ans seulement. Il est donc normal que ce dernier puisse davantage se former par la suite. C'est une question de justice (sociale), mais aussi d'efficacité (économique).

Tout au long de la vie, ce compte pourra ainsi être abondé selon différentes modalités :

-Abondement par l'état ou les collectivités publiques au moyen d'un « crédit formation initiale » : ce crédit est inversement proportionnel à la durée de la formation initiale dont a bénéficié l'actif.

-Abondement par l'entreprise dans le cadre d'un contrat individualisé de développement des compétences.

-Abondement individuel, selon des modalités définies d'un commun accord avec son employeur

Le compte individuel de formation peut également être alimenté sous la forme de « chèques formation » remis par les pouvoirs publics aux personnes répondant à des critères prédéfinis. Ces chèques formation permettent d'acheter des cours ou des formations agréés.

## **LOGEMENT**

---

Le logement, ce n'est pas une question technique. C'est un sujet éminemment politique, au croisement de nombreuses problématiques. La sécurité, pour chacun d'entre nous, elle commence par avoir un toit. Les Français consacrent plus du quart de leurs revenus à leur logement, contre 15 % il y a dix ans. 8 % d'entre eux y consacrent même plus de 44% de leur budget.

C'est aujourd'hui un tiers des ménages français qui peuvent prétendre à un logement social compte tenu de leurs revenus et de leur statut de locataire.

Il manque aujourd'hui 1 million de logements en France. Il faudrait en construire au moins 450 à 500 000 par an pour revenir à un marché moins tendu dans dix ans.

On n'a pas assez construit et en plus, on a mal construit. On a mal construit car on a mis des dizaines de milliers d'euros dans des déductions fiscales – Perissol, Robien, Borloo, Sellier- alors que l'Etat met à peine 3 000 euros seulement pour la construction d'un logement social à 120 000 euros. On a mal construit aussi parce qu'on a construit trop de logements neufs dans des régions où il n'y avait pas de problème. Dans le même temps, nombreux sont les Français – y compris parfois ceux qui ont un travail – en situation de grande précarité en matière de logement.

### ***1. Passer du logement fiscal au logement social***

-Adapter la construction de logements aux besoins réels des territoires et simplifier les contraintes administratives et financières qui pèsent sur la construction de logements sociaux.

- Faire jouer et renforcer des dispositifs fiscaux pour mettre fin à la spéculation immobilière en ville pour des terrains vides, nus, conservés par des propriétaires qui s'enrichissent chaque jour en dormant. Il faut également inciter le secteur privé à construire des logements sociaux.

-garantir la mixité sociale en prévoyant obligatoirement 20% de logements sociaux dans tout nouveau programme immobilier. Cela permettrait de produire 120 à 130 000 logements sociaux collectifs par an, alors qu'il en faudrait 150 000 pour sortir de la crise.

### ***2. Un dispositif « Malraux social » pour réhabiliter les logements insalubres***

-Lutter plus efficacement contre le logement insalubre en expropriant, comme c'est le cas au Canada, les propriétaires marchands de sommeil refusant d'obtempérer aux injonctions de réhabilitation d'un logement insalubre.

### ***3. Un effort particulier en faveur du logement des jeunes et des étudiants***

En 1973, les moins de 30 ans représentaient 25 % des locataires d'HLM. Ils ne sont aujourd'hui plus que 11 % - et seulement 1% en ce qui concerne les étudiants – alors que les plus de 65 ans en représentent 21 %. Quitter ses parents et accéder à un logement autonome sonne souvent l'heure de l'indépendance, ou du moins représente une étape majeure dans la transition vers l'âge adulte. Or la jeunesse subit de plein fouet la hausse sans précédent du prix de l'immobilier qui s'accompagne d'une précarité de plus en plus grande des jeunes adultes : bas salaires, contrats de travail à durée déterminée, chômage, etc.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

Le parc de logement social est très peu adapté aux jeunes isolés. Les studios ne représentent que 5% du parc et les deux pièces 18%, soit 23% de petits logements alors que le parc locatif privé en compte plus de 40%.

**-Développer la colocation** dans le parc locatif social permettrait de pallier la pénurie de petites surfaces.

**- Annualiser les aides aux logements** permettrait de mobiliser un plus grand nombre de logements pour les étudiants. En effet, l'aide au logement est versée sur 12 mois alors que le logement n'est occupé que pendant les 9 mois de l'année scolaire.

-Elargir à tous les étudiants – et pas seulement aux étudiants boursiers - la **suppression de caution personnelle** pour accéder au parc locatif social.

## **POUVOIR D'ACHAT**

---

La question du pouvoir d'achat se pose avec d'autant plus d'acuité que la crise voit se succéder les plans de rigueur qui amènent chacun leur lot d'augmentation de la pression fiscale et de diminution de la dépense publique. Le passage à l'euro, le renchérissement de l'énergie, l'explosion du prix de l'immobilier sont autant de facteurs qui mettent le pouvoir d'achat des Français sous pression.

Les **classes moyennes**, en particulier, doivent faire face à des dépenses incompressibles qui augmentent plus vite que leur revenu, telles que le logement, l'électricité, l'eau, le gaz et les combustibles qui représentent ensemble 38 % de leurs dépenses, contre seulement 21% il y a trente ans.

*1. Redonner du pouvoir d'achat aux salariés grâce à l'allègement du coût du travail permis par la TVA sociale*

Afin d'alléger le coût du travail pour les entreprises et de créer un environnement plus favorable à la création d'emplois, il est proposé de **fiscaliser une partie des charges sociales patronales** par l'instauration d'une TVA sociale.

Cette TVA emploi se traduirait par une augmentation de 3 points du taux de TVA.

L'intérêt est double, cette réforme permettant en effet d'une part de diminuer les prix à l'exportation par suppression des cotisations qui alourdissent les prix de revient, et d'autre part d'augmenter les prix des produits importés par addition de la TVA sociale en plus de la TVA fiscale en vigueur. La TVA sociale apporte ainsi une réponse aux distorsions de concurrence

avec les pays émergents à faible coût de main d'œuvre puisqu'elle leur fait supporter une partie du financement de notre protection sociale.

Cette mesure doit permettre d'alléger les charges sociales patronales à hauteur de 30 milliards d'euros. Ces allègements se substitueront au dispositif d'exonération de charges prévu par la loi Fillon de 2003.

L'instauration de la TVA sociale devra s'accompagner, simultanément, de **l'ouverture d'un Grenelle du pouvoir d'achat** pour redistribuer aux salariés la moitié des baisses de charges accordées aux entreprises, soit 15 milliards d'euros.

*2. Mettre la concurrence au service du pouvoir d'achat en supprimant les **numerus clausus** et **licences non justifiées** par l'intérêt général*

Malgré la fin des monopoles publics sur les marchés du gaz, de l'électricité et bientôt du rail, la concurrence demeure très limitée sur un certain nombre de marchés du fait des régulations en place. Il s'agit généralement de secteurs protégés de la compétition internationale. On estime à 3 millions le nombre d'emplois manquants du fait de ces restrictions à la concurrence. Sauf exceptions justifiées par l'intérêt général, il est proposé d'**éliminer les dispositions de *numerus clausus* et les licences** pour favoriser l'entrée de nouveaux acteurs sur ces marchés protégés. Des dispositifs temporaires d'indemnisation seront mis en place au cas par cas.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

### *3. Introduire un tarif progressif de l'électricité et du gaz*

Depuis un an, le prix de l'énergie a augmenté de près de 15 %, voire même 20 % pour le gaz. Ces hausses impactent d'abord les personnes et les foyers les plus modestes.

La dépense supplémentaire liée à la hausse des prix de l'énergie s'élève entre 900 et 1000 euros par an pour une famille se chauffant au gaz ou au fioul et faisant un plein par semaine pour la voiture. On estime en France à 3,5 million le nombre de foyers en situation de précarité énergétique.

Pour protéger les plus fragiles tout en incitant les plus aisés à réduire leur

consommation d'énergie et à la rendre plus responsable, il est proposé d'instaurer un tarif progressif de l'énergie, applicable aux particuliers, et non aux entreprises.

Le principe est simple : les premières dizaines de kWh consommés, qu'ils soient électriques ou fossiles, doivent être proposées à des tarifs très peu élevés. Il s'agit en effet de répondre aux besoins vitaux : avoir un minimum d'eau chaude sanitaire, s'éclairer, alimenter le réfrigérateur... Ensuite, les prix augmentent par tranches : les consommations intermédiaires sont fixées à des coûts proches des coûts actuels ; enfin, plus on consomme, plus le prix unitaire est élevé, ce qui incite à une consommation responsable.

## REVOLUTION NUMERIQUE

---

La généralisation des outils numériques, a fait entrer notre société dans une époque nouvelle, en la conduisant vers une révolution numérique aussi importante que les révolutions industrielles ou agraires en leur temps.

Il nous faut prendre la pleine mesure des profonds changements opérés par cette rupture.

Le monde numérique, et notamment l'internet, ne peut se contenir ni dans les frontières de la France, ni sous la coupe d'un Etat. C'est pourquoi ses enjeux doivent être abordés à l'échelle européenne ou mondiale et que sa régulation par l'Etat doit être limitée au strict nécessaire, à savoir offrir le service public minimum dont les individus ont besoin pour accéder au monde numérique. Un monde numérique qui ouvre la voie d'une société « augmentée » fondée sur le partage et le progrès, dès lors que la révolution numérique ouvre de nouvelles dimensions, de nouveaux droits et de nouvelles libertés.

### *1. Garantir un droit d'accès à Internet pour tous*

-Garantir une **offre de haut débit sur tout le territoire**, au titre de la fourniture d'un service public, à un tarif accessible.

-Encourager un **usage écologiquement responsable d'Internet** : le monde numérique paraît « immatériel », mais il a besoin de machines bien réelles pour exister. Les fibres optiques et les câbles en cuivre qui forment la toile « physique » qui n'est pas neutre du point de vue écologique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) seraient en effet responsables de 2% à 3% des émissions de

CO2 dans le monde, soit l'équivalent de celles du transport aérien. Dans ces conditions, la massification de l'accès à internet exige une éducation à des pratiques écologiquement responsables du net, dès lors que la multiplication des données en circulation sur le web est de plus en plus consommatrice d'énergie.

-Développer et partager l'accès aux savoir par Internet, à travers l'intégration d'un **volet numérique dans nos programmes d'aide au développement**.

-Favoriser l'émergence d'une conscience collective numérique qui justifie l'affirmation de principes communs à l'échelle internationale s'agissant notamment de la régulation du monde numérique qui ne peut dépendre des seuls intérêts privés. L'existence d'une conscience collective numérique suppose la définition d'un intérêt numérique général que pourrait porter une « **société des nations numériques** » créée dans le cadre du système onusien. L'Union européenne devrait porter ce projet de société des nations numériques.

### *2. La société numérique au service d'une nouvelle démocratie*

La révolution numérique permet à la démocratie de se déployer pleinement dans toutes ses dimensions. Notre démocratie avait vieilli ; Internet lui redonne une nouvelle jeunesse. La société numérique régénère la démocratie. C'est vrai en France, mais aussi partout dans le monde comme en témoigne le rôle joué par Internet lors du Printemps arabe.

Internet est un formidable vecteur pour la liberté d'expression, l'égalité des chances,

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

la participation démocratique (blogs, vote électronique) et la fabrique de lien social.

Mais pour tirer pleinement parti des nouvelles opportunités offertes par le monde numérique, tout en protégeant nos droits et nos libertés, il convient de mettre à jour notre corpus juridique à la lumière du changement numérique. De très nombreux domaines sont concernés tels que la justice, la protection des mineurs, le droit des médias ou encore le secret-défense.

Il est proposé de confier à une commission pluridisciplinaire composée notamment de juristes, de sociologues, de philosophes, d'économistes, d'acteurs du monde de l'Internet et d'élus, le soin d'établir un diagnostic de notre droit et de ses évolutions nécessaires au regard des exigences nouvelles posées par le développement d'Internet.

### 3. Pour une « Déclaration des droits fondamentaux numériques »

Le monde numérique ne doit pas s'affranchir des droits fondamentaux proclamés par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. **Il faut inventer les droits de l'homme numérique** pour qu'Internet n'aboutisse pas à remettre en cause les droits les plus fondamentaux que sont : le respect de la vie privée, le droit à l'oubli, le respect de la

dignité humaine, le droit de propriété, le droit à l'oubli. Chaque internaute a son « **casier numérique** » dont les données, vraies ou fausses, ne s'effacent jamais (à la différence d'un casier judiciaire). **Il faut savoir donner à chacun une seconde chance, c'est-à-dire le droit de refaire sa vie numérique.**

Cette **Déclaration des droits fondamentaux numériques** devrait consacrer les droits suivants :

- Le droit d'accès à un réseau Internet neutre et ouvert, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux droits d'autrui.
- Le respect de la vie privée numérique et la protection de son « domicile » numérique.
- Le droit à la dignité numérique.
- Le droit de propriété de ses données sur Internet.
- L'affirmation du principe de transparence numérique qui signifie que toute personne a le droit d'être informée de l'existence des informations numériques la concernant et de l'usage qui en est fait.
- Le droit à l'anonymat numérique.
- Le droit à l'oubli sur Internet.
- Le droit à une identité numérique, au même titre que son identité biologique.

## SANTE

---

La santé, dont les dépenses représentent 11% du PIB, est une préoccupation majeure des Français. C'est un enjeu collectif majeur à travers la garantie d'une offre de soin de qualité et l'exigence de retour à l'équilibre financier de notre système d'assurance-maladie.

Notre système de santé doit affronter simultanément plusieurs défis :

-Des médecins en nombre suffisant mais inégalement répartis sur le territoire : des déserts médicaux se créent en milieu rural et dans les zones péri-urbaines.

-Certains soins coûteux sont mal pris en charge : dentaire lunette et audio-prothèse, par exemple. Le reste à charge est le même pour les bas salaires et les hauts revenus et la médecine à deux vitesses s'installe.

-Des inégalités qui se creusent : si notre pays reste considéré par l'OMS comme celui ayant le meilleur système de soin il n'en reste pas moins que nous sommes les champions de l'OCDE en terme d'inégalités sociales devant la mort : à 35 ans un ouvrier à 9 ans de moins d'espérance de vie qu'un cadre !

Notre système de protection sociale « à la Française », dans le domaine de la santé, est en danger. Il ne rend plus aux usagers les services qu'ils seraient en droit d'en attendre. Les inégalités se creusent entre nos concitoyens. Les restes à charge qui ne tiennent pas compte des revenus des malades tandis que la couverture par une mutuelle complémentaire créé une protection différenciée.

Selon un sondage de l'Institut LH2 publié en novembre 2011, le système de soins français est jugé inégalitaire par un Français sur deux (52%), notamment à cause du prix élevé des soins et des

médicaments et du manque de médecins et d'hôpitaux dans certains endroits. Presque un Français sur deux (46%) a le sentiment d'être, en tant qu'individu, principalement à l'origine du déficit actuel de la Sécurité sociale. Une large majorité (62%) estime que chacun doit "adopter un comportement plus responsable pour limiter son déficit".

Les réformes successives n'ont poursuivi que des objectifs financiers. Les réformes comptables ont montré leurs limites : il faut engager de vraies réformes de fond au service du patient.

Notre approche poursuit un objectif prioritaire : bâtir un système de santé où l'équité corrige les inégalités, afin que chacun puisse recevoir les soins de qualité que sa santé exige. Elle répond aussi à une exigence qui consiste à trouver un nouvel équilibre entre dépenses et recettes sans altérer la qualité des soins.

### *1. Dégager de nouvelles sources de financement pour assurer l'équilibre et l'équité du financement des dépenses de santé*

**De nouvelles pistes de financement, hors du cadre de l'assurance maladie doivent être recherchées.**

L'Assurance maladie doit être financée en partie par la CSG, à hauteur d'environ 50 milliards d'euros et en partie par un impôt sur la consommation, c'est-à-dire la **TVA sociale** qui permet de fiscaliser une partie de notre protection sociale.

S'agissant des dépenses, on ne **peut aller plus loin dans la limitation des dépenses sans porter atteinte au principe d'équité**. Car les choix de **limitations des dépenses** ont atteint un niveau qui ne laisse aujourd'hui que peu de marges, sans attenter aux principes même de l'assurance

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

sociale. La logique comptable a notamment conduit à des inégalités, avec par exemple la dégradation de l'accès aux soins pour certaines tranches de la population.

- La création d'un « bouclier sanitaire » pour limiter le reste à charge des plus modestes

Car bien qu'une grande partie des dépenses de santé soit prise en charge par le système d'assurance maladie obligatoire, d'importants restes à charge – différence entre les dépenses de santé et les remboursements de l'Assurance maladie – subsistent. Or les ménages les plus aisés ont en moyenne, à consommations de soins équivalentes, les mêmes restes à charge que les plus modestes.

La création d'un « **bouclier sanitaire** » vise dès lors à instaurer un plafonnement du « reste à charge » pour l'ensemble des assurés, en tenant compte des dépassements d'honoraires. Le bouclier sanitaire va de pair avec la **suppression des franchises médicales** en prévoyant la participation de tous à hauteur proportionnelle de ses revenus. Mais au-delà d'un certain montant, variable selon ses revenus, les dépenses seront prises en charge à 100 %.

Afin de limiter les gaspillages et de générer des économies, il est également proposé d'instaurer le **remboursement des médicaments à l'unité** comme cela existe dans plusieurs pays comme au Canada.

- Un financement juste et équitable de la dépendance

Alors que les Français aspirent à vieillir dans de meilleures conditions et que le système de prise en charge de nos aînés est à bout de souffle, l'annonce du report de la réforme de la dépendance a constitué une déception pour beaucoup de Français. L'urgence est toujours présente. Il est

impératif que l'on garantisse une prise en charge de qualité des personnes dépendantes, que l'on accompagne mieux les familles et les aidants dans le véritable parcours du combattant auquel ils sont confrontés.

Le financement pourrait reposer sur deux piliers :

-d'une part, une **hausse modérée de la CSG** ;

-et d'autre part, la mise en place d'un **système assurantiel universel et mutualisé** qui soit obligatoire et encadré par un cahier des charges.

L'élection présidentielle de 2012 doit être l'occasion d'ouvrir ce grand chantier de la dépendance, et de porter une réforme qui ne soient pas un replâtrage d'un système à bout de souffle, mais permettent de trouver des solutions équitables et durables.

### 2. Régionaliser la gouvernance de notre système de santé

La gouvernance de notre système de santé est jacobine, centralisatrice et facteur de dilution de la responsabilité.

Une **régionalisation du système de santé** doit permettre une plus grande efficacité et une meilleure maîtrise des dépenses de santé.

Cela suppose :

-Le vote annuel d'un **Objectif Régional de Dépenses d'Assurance Maladie (ORDAM)**. La fixation d'un objectif régional doit permettre à chaque agence régionale de santé d'effectuer ses propres arbitrages.

-La création d'un **Insee Santé régionalisé** et indépendant, pour disposer de toutes les données et les mettre à disposition des différents acteurs de la santé.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

-Le renforcement du rôle des **Conférences régionales de santé**, qui sont le lieu de la démocratie sanitaire. Il leur appartiendra de fixer les besoins au niveau régional, d'évaluer l'adéquation entre l'offre et les besoins, de contrôler l'utilisation de l'ORDAM, de voter les schémas territoriaux et de définir le **numerus clausus** des professionnels de santé par spécialité, en fonction des besoins estimés des prochaines années.

Il convient par ailleurs de redonner des pouvoirs aux conseils de surveillance et aux Commissions médicales d'établissement (CME) pour les associer à la gestion des établissements publics et privés, les responsabiliser et les motiver.

### 3. *Repenser le mode de rémunération des médecins*

**Le fondement de la rémunération du médecin est l'acte médical** qu'il effectue. De là, doivent découler un certain nombre de conséquences :

-L'alignement de **la rémunération d'une consultation de généraliste (C) sur la rémunération d'une consultation d'un spécialiste (CS)** s'inscrit dans une démarche de reconnaissance de la médecine générale comme une « spécialité » à part entière – à l'instar de la « médecine interne » dans les pays anglo-saxons. De même, il convient de rémunérer de la même façon le déplacement d'un infirmier et d'un médecin.

**-Les actes à hauts risques doivent être revalorisés** (chirurgie, anesthésie, obstétrique) pour que ces disciplines retrouvent leurs attractivités. C'est la condition au **maintien d'un nombre suffisant de professionnels compétents** et bien répartis sur l'ensemble du territoire.

**-Une évolution et une diversification des modes de rémunération** doit être

envisagée pour aller vers un panachage entre paiement à l'acte, forfait, rémunération à la performance. Ces évolutions sur les modes de rémunération permettraient d'ouvrir le champ à de **nouvelles missions confiées aux médecins** comme la prévention, l'éducation thérapeutique, la formation, la qualité et les métiers d'organisation type réseaux.

-Dans le public comme dans le privé, **c'est « l'acte » du médecin qui doit être l'objet de la rémunération**. Rien ne justifie qu'un médecin hospitalier exerçant dans le secteur public soit rémunéré différemment, pour le même acte, que son confrère exerçant dans le privé. **Mais le médecin libéral doit en plus « gérer » l'acte**. Cette gestion handicape plus particulièrement l'exercice de la médecine de groupe libérale. Les pouvoirs publics peuvent intervenir, tout particulièrement dans les zones sous médicalisées, en prenant en charge, par exemple, les coûts des centres de gestion ou en indemnisant forfaitairement, sous une forme à définir, les « à côtés » administratifs des actes.

-Il faut enfin renforcer la coopération des professionnels de santé en permettant un **transfert de tâches** des médecins aux infirmières cliniciennes, pharmaciens et autres personnels pour **redonner du temps médical**.

### 4. *Enrayer la désertification médicale*

-Le problème **des déserts médicaux** doit être résolu dans le cadre d'un « contrat » entre les professionnels de santé et la société. **Si la liberté d'installation reste un droit, il est du devoir de l'Etat d'assurer une proximité « raisonnable » des soins** : il faut aujourd'hui être plus dissuasif à l'installation dans les zones sur-dotées en y refusant, par exemple, le conventionnement aux nouvelles installations.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

-L'instauration de *numerus clausus régionaux par spécialité* pour prendre en compte les besoins des dix prochaines années. Le nombre et la répartition des étudiants autorisés à poursuivre leurs études en médecine au-delà de la première année du premier cycle doivent en effet être déterminés avant tout en fonction des évolutions prévisibles de la démographie médicale et des besoins de santé de la population sur l'ensemble du territoire.

-Un « **service médical civique** » **Au cours de la troisième année d'internat**, tout étudiant en médecine devra exercer un stage pour une durée minimale de douze mois au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire ou d'un établissement hospitalier **dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins** afin de sensibiliser davantage les étudiants en médecine à la problématique de la désertification médicale. L'instauration de ce « service médical civique » doit permettre d'enrayer la désertification médicale.

-Tout médecin devra, à l'issue de sa formation, **et pour une durée minimum de trois ans**, s'installer dans un secteur géographique – dans la région dans laquelle il a fait son internat – souffrant d'un nombre insuffisant de médecins pour répondre aux besoins de la population en termes d'accès aux soins.

### 5. *Responsabiliser les patients*

**Le patient doit être responsable et acteur de sa santé.**

Pour cela, il doit être parfaitement informé et de manière adaptée, de sorte que ses choix soient faits en toute connaissance de causes. L'asymétrie de l'information entre le personnel médical et le patient doit donc être réduite autant que possible. La société doit fournir non seulement la qualité des soins mais aussi leur **accès sans**

**discrimination financière ou géographique.**

**La responsabilisation des individus est la condition d'un traitement équitable de chacun**, en particulier s'agissant de la prise en charge des conséquences des conduites à risques.

Le **médecin traitant**, librement choisi par le patient, est indispensable : il est l'entrée du parcours de soins qu'il coordonne. Il est aussi celui qui guide le patient dans ses relations avec le système de santé.

L'optimisation des circuits de prise en charge doit s'appuyer sur le **partage et la circulation des informations** entre les professionnels de santé libéraux et hospitaliers, entre les établissements de soins et entre les institutions, autour du patient : c'est le premier enjeu du dossier médical personnel.

Le second enjeu du **dossier médical personnel** relève de l'implication-responsabilisation de chacun, personnels soignants et patients. Sa mise en place et son utilisation doivent faire l'objet d'une totale transparence.

### 6. *Améliorer certaines offres de soins*

**Notre système de santé est très – trop – orienté vers le curatif et insuffisamment vers la prévention et l'éducation à la santé.** La médecine scolaire et la médecine du travail, en particulier, doivent être pleinement mobilisées en matière d'éducation à la santé et de prévention.

C'est dans cette même approche qu'il faut améliorer la prise en charge de soins qui participent à une véritable politique de prévention.

**La prise en charge des soins dentaires et d'optiques et celle des audio-prothèses** est insuffisante, puisque les patients

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

concernés ont un **reste à charge important** et que l'on assiste de plus en plus à des abandons de soins face à leur cherté. C'est d'autant plus nécessaire qu'en ce qui concerne les soins dentaires, le lien entre leur qualité et l'état de santé des patients n'est plus à démontrer. Enfin, ces trois soins sont un **marqueur de l'inégalité de l'accès aux soins** selon les couches sociales.

Il faut aussi améliorer la **prise en charge des pathologies des personnes « âgées »**. La question de la dépendance devient de plus en plus prégnante et la définition des **périmètres respectifs de la dépendance et du soin** est une nécessité. La maladie d'Alzheimer en est un exemple significatif : où commence le soin et où s'arrête la « garde » du malade ? Plus généralement, dans les pathologies du vieillissement comme dans celles du handicap, **l'objectif est d'assurer des conditions de vie décentes**. Cela permettra de faire la juste part de ce qui relève du soin et de la dépendance. Pour que cela soit possible, il faut **permettre aux familles de ne pas avoir à assurer la totalité de la dépendance de leur parentèle**.

Il existe de multiples **médecines alternatives ou complémentaires** comme les médecines dites « douces » (phytothérapie, homéopathie, acupuncture, shiatsu, ...). Même si leur efficacité scientifique n'est pas toujours démontrée, un certain nombre de nos concitoyens y ont recours avec succès. **Il faut engager une réflexion sur la façon de les intégrer dans le système de couverture du risque santé**, en s'appuyant sur leurs avantages qui peuvent limiter le recours aux soins coûteux et parfois inutiles. Ces types de médecines peuvent constituer une autre manière d'envisager la **prévention**.

Enfin, priorité doit être donnée à **l'Education Thérapeutique des Patients (ETP)**. On estime aujourd'hui que seul 2% des patients concernés en bénéficie. Elle

est pourtant un **outil très efficace** pour éviter les ré hospitalisations ou encore les complications dues au suivi de certains traitements. C'est particulièrement le cas des patients atteints de maladies cardiovasculaires, de diabète ou d'asthme.

### *7. Redonner toute sa place à l'hôpital public*

L'hospitalisation publique doit se consacrer entièrement aux missions de service public et assurer une offre de soins accessible à tous géographiquement et financièrement. Ses personnels dont les qualités de services exigées sont élevées doivent être rémunérés en conséquence.

Pour que la coexistence du secteur public et du privé puisse être au service de la population et constituer une véritable force, il faut rapprocher les règles de gestion des hôpitaux publics de celles des cliniques privées.

L'organisation de l'offre de soins hospitaliers doit faire l'objet d'une concertation avec la population, les élus locaux et les différentes forces économiques de nos territoires.

Là où le public n'est pas présent un « bouclier de service public » doit être imposé au privé.

### *8. Faire de la France un pôle d'excellence mondial dans le domaine de la santé*

Nous devons faire de la santé en France un pôle d'excellence au niveau européen et même mondial. Il s'agit là d'une activité non délocalisable qui permet à la France d'être un pays de référence pour celles et ceux qui, à travers le monde, veulent se faire soigner dans les meilleures. Cela doit être, pour notre pays, un formidable facteur d'emploi, de progrès scientifique et de croissance.

## SECURITE

---

L'autorité de l'Etat forme une chaîne, et les fonctionnaires dépositaires de l'ordre public en constituent chacun des maillons.

Des policiers aux magistrats et aux surveillants de prison, en passant par les enseignants, les services fiscaux, tous les grands corps de l'Etat qui concourent au fonctionnement de notre société, et à sa justice, doivent mener des actions coordonnées pour être efficaces.

Quand, dans certains quartiers, les habitants n'osent plus porter plainte alors même que chaque jour ils constatent des trafics et des délits ; quand, dans certains collèges, les professeurs doivent non seulement négocier en permanence le calme, mais en arrivent parfois à craindre la réaction des élèves ou de leurs parents ; quand les plus jeunes et les plus âgés de nos concitoyens ne peuvent plus sortir dans la rue sans craindre d'être agressés, alors l'Etat républicain échoue à répondre à un des droits des plus fondamentaux du citoyen : le droit à sa sécurité.

Dans un contexte budgétaire si contraint, la solution ne passera jamais par le tout répressif. Si la vidéosurveillance doit être encouragée et aidée par l'Etat auprès des collectivités comme elle l'est actuellement, la présence policière doit être rendue plus efficace.

Pour cela, il faut remettre de l'ordre dans l'action de l'Etat pour restaurer son autorité. L'Etat, la police et la justice doivent à nouveau être craints des délinquants et des hors-la-loi de toute nature.

- ***Restaurer l'autorité***

-Mettre un terme aux zones de non-droit, en coordonnant l'action de l'Etat : forces de police, justice, services fiscaux, éducation nationale. Ces acteurs doivent également s'appuyer sur les relais locaux, associations, comités de quartiers, commerces, syndicats de copropriété et bailleurs sociaux. Il s'agit de développer les GLTD, et de s'appuyer sur une gestion dynamique des quartiers pour lutter efficacement contre les trafiquants et l'économie souterraine.

-Regagner la confiance de nos concitoyens en l'Etat : c'est s'assurer que toutes les plaintes, et que tous les délits même les plus minimes font l'objet d'une sanction, et que cette sanction soit appliquée.

-Re-territorialiser les agents de police, afin de leur permettre de définir leur politique de lutte contre le crime et de les juger sur les résultats. Cette logique pourrait aussi passer par des pouvoirs accrus pour la police municipale, là où la police nationale est en nombre insuffisant. Le maire pourrait mettre à disposition de la police nationale des moyens et des effectifs.

- ***Apporter de nouvelles réponses à la délinquance des mineurs***

-Renouer le fil des générations, en mettant un terme au sentiment d'impunité des mineurs délinquants. En lien avec l'Education nationale, avec la police et la PJJ, les magistrats doivent coordonner une action précoce pour ne pas laisser les jeunes s'enfermer dans la spirale de la délinquance.

## « Changer d'ère »

Notre projet pour une France forte dans une Europe puissante

-Pour lutter contre la délinquance des mineurs, on développera les établissements de placement provisoire d'observation et d'orientation. En permettant une prise en charge rapide des jeunes, ils répondent à l'objectif d'une justice des mineurs effective et immédiate, et brisent le sentiment d'impunité des mineurs délinquants.

Pour rétablir l'ordre et la sécurité, une méthode s'impose : privilégier la connaissance du terrain, écouter, discuter, faire prévaloir le bon sens et imaginer des solutions qui répondent aux attentes des acteurs de terrain. Les solutions ainsi imaginées feront l'objet d'expérimentations locales avant, si elles ont fait leurs preuves, d'être généralisées sur tout le territoire.